

AMNESTY

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

N° 93
Juin 2018



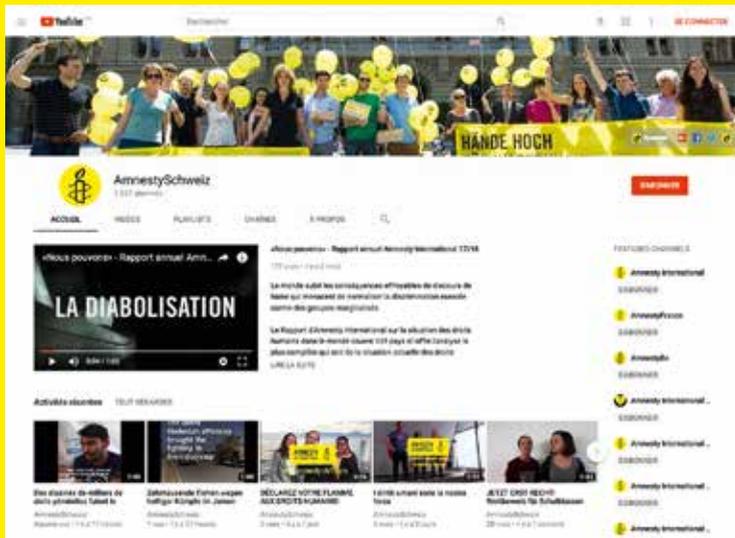
CLIMAT : UN DÉFI MAJEUR POUR LES DROITS HUMAINS

MEXIQUE
Le pays des disparu-e-s

VIOLENCES CONJUGALES
La double peine des migrantes

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





**SUIVEZ-NOUS SUR
NOTRE CHÂNE
AMNESTY SUISSE**



**SUIVEZ-NOUS
SUR INSTAGRAM**



AMNESTY_SUISSE



**DOUBLEZ
VOTRE IMPACT!**

Faites un don en ligne
maintenant, un groupe de
généreux donateurs le double!

WWW.AMNESTY.CH

Photo de couverture

Le réchauffement climatique est à l'origine d'une recrudescence d'événements climatiques extrêmes et destructeurs.

© REUTERS/Erik De Castro

— OUVERTURES

- 4 **Éditorial**
- 5 **Good News**
- 6 **En image**
- 7 **En bref**
- 9 **Opinion**
Égalité de genre : la lente mutation des mentalités

— POINT FORT

Climat : un défi majeur pour les droits humains



Les dérèglements climatiques ont un impact direct sur les droits humains : droit à l'eau potable, à l'alimentation, à la santé et à des conditions de vie dignes, ou encore droit à la citoyenneté et à l'autodétermination, notamment lorsque des États insulaires sont menacés de disparition.

- 12 **Après nous, le déluge**
Le point sur les graves violations des droits humains engendrées par les changements climatiques.
- 14 **Dakar patauge**
Inondations massives et montée du niveau de la mer menacent les quartiers les plus pauvres de la capitale sénégalaise.
- 16 **Quand la pluie manque, le riz aussi**
Exacerbées par le changement climatique, les sécheresses mettent en péril les Thaïlandais-es vivant de la riziculture.
- 18 **Opération déménagement**
L'État insulaire de Kiribati, dans le Pacifique Sud, menace de sombrer dans la mer – et envisage de déménager aux Fidji.
- 19 **La question des réfugié-e-s**
Comment protéger les innombrables personnes forcées de fuir les conséquences du réchauffement climatique ?

20 Les effets du changement climatique

Une carte pour voir en un coup d'œil comment le réchauffement climatique affecte les droits humains.

22 « Ça ne nous suffit pas »

En Suisse, les Aînés pour la protection du climat veulent faire entendre leur voix et pousser les autorités à agir.

— ÉCLAIRAGES**24 Violences conjugales**

La double peine des migrantes

27

**Mexique**

Le pays des disparu-e-s

Reportage de Cédric Reichenbach aux côtés de mères courage déterminées à retrouver leurs proches victimes de disparition forcée.

30 Pakistan

Quand l'« honneur » tue

— ÉCHOS**32 Couvertures**

Un tombeau à ciel ouvert
De l'usage du tchador en Iran
Au pays des boko-harameurs

33 Couvertures

Payer pour ne pas les accueillir
Refuser Tshahal

34 BD

par Cécile Giovannini

35 Interview

Guy Delisle, l'anthropologue de la BD

36 Espace fiction

Lucio

— ACTION**39 PortrAlt**

« Je me suis revu enfant »

Impressum : AMNESTY, le magazine des droits humains paraît tous les trois mois. N°93, juin 2018. AMNESTY est le magazine de la Section suisse d'Amnesty International. En tant que journal généraliste des droits humains, AMNESTY est amené à traiter de sujets qui ne reflètent pas toujours strictement les positions de l'organisation. Amnesty International a adopté un langage épicène : plus d'informations sur www.amnesty.ch/epicene **Editeur :** Amnesty International, Section suisse, 3001 Berne, tél. 031 307 22 22, fax: 031 307 22 33, e-mail: info@amnesty.ch **Rédaction :** AMNESTY, Rue de Varembe 1, 1202 Genève, tél. 021 310 39 40, fax 021 310 39 48, e-mail: info@amnesty.ch **Administration :** Amnesty International, Case postale, 3001 Berne. Veuillez svp indiquer le n° d'identification qui se trouve sur l'étiquette lors de paiements ou de changements d'adresse. Merci! **Rédactrice en chef :** Nadia Boehlen **Journaliste stagiaire :** Camille Grandjean-Jornod **Rédaction :** Lise Cordey, Candice Georges, Paolina Hurlimann, Julie Jeannot, Anaïd Lindemann, Déo Negamiyimana, Bénédicte Savary, Tharcisse Semana, Amandine Thévenon **Corrections :** Joseph Christe, Nicole Edwards, Marga Voelkle **Ont également participé à ce numéro :** Sabine Cessou, Bastian Hartig, Mathias Peer, Theodor Rathgeber, Cédric Reichenbach, Manuela Reimann Graf, Carole Scheidegger **Diffusion :** membres (dès cotisation de 30 francs par an) **Le magazine AMNESTY est disponible en ligne :** issuu.com/magazineamnestysuisse **Conception graphique :** www.muellerluetolf.ch **Mise en page :** Atoll « ilots graphiques » Catherine Gavin **Impression :** Stämpfli, Berne **Tirage :** 35 000 exemplaires.



© Samuel Fromhold

En détruisant l'environnement dans lequel il vit, l'être humain s'en prend à lui-même. Le réchauffement climatique représente un défi majeur pour les droits de la personne à l'échelle de la planète. Pourtant, nous continuons d'en minimiser la

portée et de différer la remise en question de nos modes de développement et de consumérisme, qui seule pourrait enrayer le phénomène. Dix pour cent des habitant.e-s les plus riches de la planète sont ainsi responsables de plus de la moitié des émissions de dioxyde de carbone, selon une étude de l'ONG Oxfam. À l'inverse, la moitié la plus pauvre du globe n'est responsable que de 10% des rejets de CO₂. Et même si les émissions augmentent rapidement dans les régions en développement, une grande partie de ces émissions provient de la production de biens consommés dans d'autres contrées! De plus, facteur qui sous-tend la passivité des pays développés, les changements climatiques affectent en premier lieu les personnes qui vivent dans des zones en voie de développement.

Pourtant, les moyens d'agir des États sont connus. Accompagner les pays du Sud dans leur adaptation contre les effets inévitables du changement climatique: sécheresse, inondations, disparitions ou glissements de terrain. Prendre toutes les mesures possibles pour réduire les émissions de carbone dans les plus brefs délais. À cet égard, le retrait des États-Unis des accords de Paris sur le climat représente une décision particulièrement irresponsable. Mais il serait trop simple de se contenter de pointer du doigt la énième aberration politique du bougre Trump. Nous tous et toutes, nos industries et nos États avons le devoir d'agir!

Nadia Boehlen, Rédactrice en chef

GOO

Journaliste et militant en sécurité

RUSSIE — Khoudoberdi Nourmatov, connu sous le nom de Ali Ferouz, est en sécurité. Le 15 février, ce journaliste de *Novaya Gazeta* et militant



© Amnesty International/Jordi Huismán

Le militant et journaliste **Ali Ferouz** est désormais hors de danger et a obtenu le statut de réfugié en Allemagne.

d'Amnesty International a été libéré et son expulsion vers l'Ouzbékistan a été annulée. Il a désormais trouvé asile en Allemagne. Ali Ferouz était détenu depuis août 2017 à Moscou pour avoir enfreint les conditions de son permis de séjour en Russie. Il était menacé de renvoi en Ouzbékistan, un pays qu'il a fui en 2009 après avoir été, selon certaines informations, détenu et torturé par le Service ouzbek de la sécurité nationale, qui a tenté de faire de lui un informateur. Amnesty International avait fait campagne pour sa libération. Un engagement qui a, selon Ali Ferouz, joué un rôle crucial dans cet heureux dénouement.

Libération d'une femme accusée d'avortement

EL SALVADOR — Teodora del Carmen Vásquez a été libérée le 15 février 2018, un tribunal lui ayant accordé une réduction de peine. Cette Salvadorienne a passé 10 ans derrière les barreaux pour avoir accouché d'un enfant mort-né. Elle avait ressenti des douleurs aiguës pendant qu'elle était au travail, et était étendue dans une mare de sang quand la police l'a arrêtée. Teodora del Carmen Vásquez avait été condamnée à 30 ans d'emprisonnement pour « homicide avec circonstances aggravantes » à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités. Le ministère de la Justice du Salvador a finalement commué sa peine, mais n'a pas annulé sa condamnation ni reconnu son innocence.

Au Salvador, les femmes qui souffrent de complications liées à leur grossesse et font des fausses couches ou accouchent d'un enfant mort-né sont régulièrement soupçonnées d'avoir pratiqué un avortement, un acte interdit en toutes circonstances. Au moins 27 autres femmes sont toujours incarcérées au titre de la loi sur l'avortement, extrêmement restrictive, en vigueur au Salvador.



© Amnesty International, 2015

Après avoir accouché d'un enfant mort-né, **Teodora del Carmen Vásquez** avait été soupçonnée d'avoir pratiqué un avortement et condamnée à 30 ans de prison.

D N E W S

Libérée après sa tentative de quitter le pays

CORÉE DU NORD – La libération d'une Nord-Coréenne qui risquait la réclusion à perpétuité dans un camp pour détenu-e-s politiques apporte une lueur d'espoir, rare au pays de Kim Jong-un. Koo Jeong-hwa, placée en détention après avoir franchi la frontière sino-coréenne avec huit autres personnes dont son fils âgé de quatre ans, a été renvoyée de force en Corée du Nord par les autorités chinoises le 17 novembre 2017. Accusée de trahison pour avoir tenté de quitter son pays, elle était depuis lors emprisonnée. Son mari, qui vit désormais en Corée du Sud, a confirmé que Koo Jeong-hwa avait été remise en liberté le 6 mars, et les charges retenues contre elle abandonnées.

Mahadine est libre

TCHAD – Un tribunal a ordonné le 5 avril la libération de Tadjadine Mahamat Babouri, plus connu sous le nom de Mahadine, qui était détenu depuis 18 mois pour avoir diffusé sur Facebook plusieurs vidéos dénonçant la mauvaise gestion des fonds publics. Ce père de sept enfants encourait une peine allant jusqu'à la réclusion à vie. Plus de 690 000 personnes dans le monde ont signé des lettres et des pétitions réclamant la libération du cybermilitant et blogueur critique. En Suisse, Amnesty a récolté lors du Marathon des lettres 2017 près de 2500 photos de visages qui ont été envoyées, assemblées en mosaïque, à Mahadine, à sa famille et au gouvernement tchadien. Cette libération doit être

Condamnation d'un criminel de guerre

SERBIE – Le dirigeant du Parti radical serbe Vojislav Seselj a été condamné à 10 ans d'emprisonnement pour trois chefs de crimes contre l'humanité: persécution, déportation et actes inhumains en Serbie. Cette condamnation permet enfin à des victimes d'obtenir justice, plus de 20 ans après la guerre. Le Mécanisme de l'ONU pour les tribunaux pénaux internationaux a rendu une décision en appel le 11 avril 2018, annulant en partie l'acquittement qui avait été prononcé en première instance. Dans cette décision importante, la Chambre d'appel a estimé qu'il y a eu en effet « une attaque généralisée et systématique contre la population civile non serbe en Croatie et en Bosnie-Herzégovine ».

une première mesure annonçant la fin de la répression des voix dissidentes au Tchad, a déclaré Amnesty International.



Le blogueur tchadien Mahadine a reçu une mosaïque composée des visages des 2500 personnes ayant exprimé leur soutien pour lui lors de l'action « I'M HERE », en décembre 2017.

Un tournant pour les droits humains

MALAISIE – Anwar Ibrahim, leader malaisien de l'opposition et prisonnier d'opinion adopté par Amnesty International depuis 1998, a bénéficié d'une grâce royale après que la coalition Pakatan Harapan, dirigée par Mahathir Mohamad, a remporté l'élection début mai 2018. Sa libération met fin à deux décennies de persécution politique et marque un tournant pour les droits humains dans le pays. Les multiples incarcérations d'Anwar Ibrahim s'inscrivent dans le cadre d'une répression plus large de la liberté d'expression et de la dissidence politique pacifique en Malaisie. Sa première arrestation remonte à 1998, alors qu'il était vice-premier ministre et avait appelé à la réforme politique. Limogé du gouvernement, il avait été inculpé de corruption et d'actes homosexuels « illégaux » – des accusations qu'il a toujours niées.



Amnesty International a fait campagne pour la libération d'Anwar Ibrahim depuis 1998.

Dessinateur critique libéré

GUINÉE ÉQUATORIALE – L'artiste Ramón Esono Ebalé a été libéré le 7 mars 2018, après près de six mois de prison. Lors de son procès le 27 février, le policier qui l'avait accusé d'avoir fabriqué 1500 euros de faux billets en monnaie locale a admis avoir forgé l'accusation de toutes pièces sur les ordres de ses supérieurs. Le parquet a alors abandonné toutes les poursuites contre ce dessinateur, dont le travail est souvent critique envers le gouvernement. Ramón Esono Ebalé, qui réside en dehors de sa Guinée équatoriale natale, avait été arrêté le 16 septembre 2017, alors qu'il s'était rendu dans le pays pour renouveler son passeport. La police l'a interrogé sur ses dessins critiques envers le

gouvernement, ont relaté deux amis arrêtés et interrogés en même temps que lui, et libérés par la suite. Une campagne mondiale avait été lancée par des centaines d'artistes, de militant-e-s et d'organisations qui défendent la liberté artistique, la liberté d'expression et les droits humains en général.



Lors du procès de Ramón Esono Ebalé, le principal témoin à charge s'est rétracté, avouant avoir porté des accusations douteuses sur ordre de ses supérieurs.



IRAK – Des femmes et des enfants soupçonné-e-s de liens avec le groupe armé se faisant appeler État islamique (EI) sont soumis-es à des châtiements collectifs après que les hommes de leur famille ont été tués, arrêtés ou soumis à une disparition forcée alors qu'ils fuyaient des secteurs contrôlés par l'EI. Dans de nombreux cas, le seul « crime » commis par ces hommes a été de s'échapper d'un bastion de l'EI ou d'avoir travaillé comme non-combattant pour le groupe armé. Amina (de dos sur la photo), 30 ans et mère de six enfants, vit sous une tente dans le camp pour personnes déplacées de Hamam al Alil, qu'elle décrit comme un enfer sur terre. Son mari travaillait comme cuisinier pour l'EI quand le groupe armé a pris le contrôle de leur région. Ces familles sont privées d'aide humanitaire et empêchées de retourner chez elles, et un grand nombre de femmes sont soumises à des violences sexuelles.

Attaques contre la société civile

HONGRIE – Après l'adoption en juin 2017 d'une loi stigmatisant les ONG recevant des financements provenant de l'étranger, le Parlement hongrois examine un nouveau projet de loi qui mettrait

ONG qui seront probablement touchées par cette loi.

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans un contexte d'attaques récurrentes contre la société civile. Le 12 avril 2018, l'heb-

domadaire progouvernemental *Figyelő* publiait ainsi un article établissant une liste noire de membres de l'exécutif et du personnel de plusieurs ONG, dont Amnesty International Hongrie.

Satire réprimée par une loi antiterroriste

ESPAGNE – Des musicien-ne-s, des journalistes, des marionnettistes et des dizaines de personnes s'exprimant sur les réseaux sociaux ont été poursuivi-e-s en justice pour leurs propos. L'article 578 du Code pénal espagnol prévoit que les personnes ayant « glorifié le terrorisme » ou « humilié des victimes du terrorisme ou leurs proches » encourrent des amendes, l'interdiction de contracter un emploi dans la fonction publique et même des peines d'emprisonnement. L'augmentation exponentielle du nombre de personnes poursuivies en justice au titre de cette interdiction, définie en termes vagues, représente une atteinte sérieuse à la liberté d'expression. « Le cas de l'Espagne est représentatif d'une inquiétante tendance observée dans toute l'Europe consistant à restreindre indûment la liberté d'expression sous prétexte de sécurité nationale, et à confisquer des droits sous couvert de les protéger », a déclaré Eda Seyhan, chargée de campagne sur la lutte contre le terrorisme à Amnesty.



La société civile se mobilise contre les attaques dont elle est l'objet, comme ici à Budapest, en avril 2017.

encore plus en péril le travail de la société civile dans ce pays. Présenté en février 2018, ce texte législatif pénalise les ONG qui « soutiennent l'immigration », leur imposant d'obtenir l'autorisation du ministre de l'Intérieur et un avis favorable des services de sécurité nationale pour mener à bien leurs activités de base. Celles qui ne respecteraient pas ces exigences risqueraient des amendes exorbitantes, une suspension, voire la dissolution. La Section hongroise d'Amnesty International figure parmi les



Le rappeur espagnol Pablo Hasél a été condamné en 2014 à deux ans d'emprisonnement car des paroles de ses chansons auraient « glorifié le terrorisme ».

SURVOL

SUISSE/SYRIE – De l'isopropanol, pouvant servir à la fabrication de gaz sarin, a été exporté vers la Syrie en 2014 par une entreprise helvétique, avec l'autorisation du Secrétariat d'État à l'économie (Seco). Ce produit ne figure pas nommément dans la liste des produits interdits par l'embargo sur les exportations vers la Syrie. Mais le gouvernement de Bachar el Assad avait utilisé du gaz sarin contre des villages en 2013, et avait dû détruire cette même année ses réserves d'isopropanol sous la pression internationale.

GRÈCE – Trois pompiers espagnols, qui agissaient comme bénévoles à Lesbos pour sauver des vies au sein de l'ONG Proemaid, ont été arrêtés en janvier 2016 alors qu'ils tentaient de localiser un bateau en détresse. Jugés le 8 mai, ils ont finalement été acquittés. Accusés de tentative de « trafic illicite », ils encouraient jusqu'à dix ans de prison s'ils avaient été reconnus coupables.

HONGRIE – Ahmed H., accusé d'avoir commis un « acte terroriste » lors d'affrontements avec des gardes-frontières hongrois à la frontière serbo-hongroise en septembre 2016, a été condamné le 14 mars à sept ans de prison. Une décision absurde qui jette derrière les barreaux un père de famille qui tentait simplement d'aider sa famille à fuir la Syrie.

REGARD DÉCALÉ ROSE POUR LES FEMMES



Une bière rose à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, énième manifestation sexiste? Le brasseur écossais Brewdog soutient le contraire: « La Pink IPA peut paraître différente de l'extérieur, mais elle est totalement identique à l'intérieur – exactement comme la main-d'œuvre féminine », explique le spot publicitaire. Reprendre les stéréotypes, même pour les tourner en sarcasme, n'a pas fait l'unanimité, et les critiques ont plu sur le producteur de bières. Celui-ci

ne s'est toutefois pas contenté de relooker ses bouteilles. Pour dénoncer l'écart de salaire entre hommes et femmes, la clientèle féminine était invitée à payer 20% moins cher sa bière. Un geste commercial qui ne risque pas de renverser la donne, mais a au moins le mérite d'attirer l'attention sur ces inégalités persistantes.

CGJ

La répression asphyxie la société civile

TURQUIE – Le 6 juin marque un an de détention pour Taner Kılıç, président honoraire de la Section turque d'Amnesty. L'avocat et défenseur des droits humains n'est pas le seul à payer de sa liberté en Turquie. La répression soutenue et croissante, menée sous couvert de l'état d'urgence, n'épargne que de rares secteurs d'une société civile jadis dynamique. Elle se traduit par des arrestations et des renvois massifs, vide de sa substance le système juridique et réduit au silence les défenseur-e-s des droits humains, les journalistes, les universitaires et d'autres acteurs de la société civile. Plus

de 100 000 personnes ont fait l'objet d'enquêtes pénales et au moins 50 000 sont incarcérées, dont plus de 120 journalistes. Plus de 107 000 fonctionnaires ont été sommairement limogé-e-s. Plus de 1300 ONG ont été fermées.

Le 20 mars, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu pour la première fois une décision concernant des personnes incarcérées en Turquie – les journalistes Mehmet Altan et Şahin Alpay. Elle a estimé que leurs droits à la liberté, à la sûreté et à la liberté d'expression avaient été violés, ravivant l'espoir des innombrables autres Turques et Turcs attendant une décision de la Cour sur leur cas.

Usage excessif de la force à Gaza

ISRAËL/TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS – Des dizaines de Palestinien-ne-s ont été tué-e-s et des centaines d'autres blessé-e-s par l'armée israélienne lors de manifestations tenues le jour où l'ambassade étasunienne était déplacée à Jérusalem. Depuis le début des manifestations de la « Grande marche du retour », Israël se livre à une attaque meurtrière contre les Palestinien-ne-s qui manifestent. Les forces armées israéliennes ont tué et blessé des manifestant-e-s qui ne représentaient pas une menace imminente pour elles, commettant des crimes de guerre. Amnesty International appelle les gouvernements du monde entier à instaurer un embargo total sur les armes à destination d'Israël.



Des manifestants palestiniens évacuent un blessé lors d'une manifestation marquant le 70^e anniversaire de la Nakba (l'exode de la population palestinienne lors de la guerre israélo-arabe de 1948), le 15 mai 2018.

Menaces sur l'admission provisoire

SUISSE – En avril, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a annoncé son intention de préparer la levée de l'admission provisoire de plus de 3000 Érythréen-ne-s. Cette modification de pratique repose sur des informations extrêmement incertaines et rien n'indique que la situation en Érythrée se soit améliorée et permette le

retour de ces migrant-e-s. Une telle décision pousserait donc des milliers de personnes dans la précarité de l'aide d'urgence et dans l'illégalité, les privant de toute chance d'intégration. Amnesty International s'est jointe aux œuvres d'entraide réunies au sein de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) pour appeler la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga à annuler ce changement de pratique.

Attaques de drones meurtrières

ÉTATS-UNIS/UNION EUROPÉENNE – Sous plusieurs gouvernements américains successifs, Amnesty International a documenté des attaques de drones ayant tué des personnes qui ne participaient pas directement aux hostilités, dont des enfants. Selon le *Bureau of Investigative Journalism*, jusqu'à 1551 civil-e-s ont été tué-e-s par ces attaques en Afghanistan, au Pakistan, en Somalie et au Yémen depuis 2004. Leur nombre a fortement augmenté depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump. Dans un rapport d'avril 2018, Amnesty pointe du doigt l'aide apportée par des pays européens au programme américain d'hommes par drone, comme la communication de renseignements, la livraison de métadonnées ou l'autorisation d'agir depuis leur territoire.



Les petits-enfants de Mamana Bibi ont été témoins du décès de leur grand-mère, tuée par un drone alors qu'elle ramassait des légumes dans le champ familial, au nord du Pakistan.

VOS LETTRES

Un article vous a fait réagir, vous désirez vous exprimer ? Envoyez-nous un courrier postal ou un e-mail à info@amnesty.ch

ÉGALITÉ DE GENRE : LA LENTE MUTATION DES MENTALITÉS

© Ambroise Héritier



J'entends encore ma grand-mère (suisse allemande) me dire, en amont d'une énième votation sur l'introduction d'une assurance-maternité, que nous n'en avons pas besoin. Les femmes avaient toujours fait sans, on pouvait tout aussi bien continuer ainsi, me disait-elle. Et puis, cela affaiblirait inutilement les finances de l'État. Ça m'attristait qu'en tant que femme, elle puisse s'opposer à un congé maternité payé, et m'en faire part en toute bonne conscience alors que j'étais moi-même en âge d'avoir des enfants. C'était en 1999. Comme en 1974, 1984 et 1987, le peuple a rejeté la proposition de loi. Je ne mesurais pas alors à quel point la posture de ma grand-mère reflétait une mentalité fortement enracinée en Suisse. Ni, surtout, à quel point cette mentalité perdurerait. S'y mêle la conviction que

l'argent généré par le monde économique suffit au bien-être social, et que l'intervention de l'État providence ou de l'État qui régleme doit être limitée à sa part congrue. Autant d'éléments qui alimentent un conservatisme social anachronique et contraire à la cause des femmes.

Il n'est dès lors pas étonnant que le mouvement en faveur de l'égalité salariale entre hommes et femmes connaisse lui aussi des ratés. En Suisse, les femmes gagnent en moyenne 18% de moins que les hommes, 24% même pour les femmes cadres. Malgré ces chiffres qui attestent la permanence de discriminations à l'égard des femmes sur le marché du travail, le Conseil des États a récemment décidé d'enterrer un projet de modification de la Loi sur l'égalité introduisant l'analyse obligatoire des salaires dans les grandes entreprises. Toujours cette men-

talité. Toujours cette foi dans l'autorégulation de l'économie, mâtinée de conservatisme. Au regard des changements qu'a connus la société depuis les années 1960, avec le développement de l'autonomie individuelle et l'augmentation du nombre de personnes vivant seules (une sur trois dans les pays occidentaux), ne pas renforcer l'égalité salariale est un pari dangereux. Cela affecte non seulement les femmes, notamment en cas de divorce, mais aussi les enfants dont elles ont la charge, tout au long de leur existence. Que le Conseil des États ait enterré si facilement des mesures de promotion de l'égalité salariale reflète tant sa composition que les manœuvres auxquelles se livre sa majorité conservatrice pour asseoir son pouvoir. Et que de telles manœuvres l'emportent en dit long sur la posture d'une grande partie des hommes

(et des femmes qui partagent leurs vues!) dans ce pays. Des hommes qui ne sont pas prêts à remettre en cause la reproduction des rôles masculins/féminins ainsi que leur rapport de domination envers les femmes. Que craignent-ils donc tant?

La mutation des rapports entre hommes et femmes a fait son chemin depuis Mai 68, dont on célèbre d'ailleurs ces jours l'héritage. Le modèle familial traditionnel s'est transformé, montrant son inadaptation aux aspirations, aux modes de vie et aux besoins de pans entiers de nos sociétés occidentales. Quoi de plus normal que de se trouver parfois démunie face à la disparition des cadres traditionnels? Pourtant, l'émancipation des femmes obtenue dans ce mouvement de libération des mœurs représente une chance pour les hommes : la possibilité de redéfinir leur masculinité et leur rapport à la femme en tant qu'égale. De toute façon, le statu quo est une illusion. En attestent ces hommes qui, toujours plus nombreux, participent à faire progresser l'égalité entre hommes et femmes, par exemple dans leurs démarches pour introduire un congé paternité dans la loi ou en pratique. On serait en droit d'attendre du politique (comme des entreprises), qu'il accompagne et, pourquoi pas, initie ce mouvement, plutôt que de le freiner! | Nadia Boehlen



Climat : un défi majeur pour les droits humains

Les dérèglements climatiques ont un impact direct sur les droits humains : droit à l'eau potable, à l'alimentation, à la santé et à des conditions de vie dignes, ou encore droit à la citoyenneté et à l'autodétermination, notamment lorsque des États insulaires sont menacés de disparition. Seule une politique climatique fondée sur les droits humains permettra de lutter efficacement contre ces dérèglements et leurs conséquences.



Après nous, le déluge

Les changements climatiques entraînent de graves violations de plusieurs droits humains. Les premières victimes en sont les populations les moins armées pour faire face à un bouleversement de leurs conditions de vie. Par Theodor Rathgeber*

À part quelques exceptions, plus aucun scientifique ne remet en question la réalité des changements climatiques. Les arguments des climatosceptiques ne pèsent pas lourd face aux rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC). Dès 2009, d'autres agences internationales comme l'UNICEF, le Fonds pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont parvenues aux mêmes conclusions. Elles rapportent des températures moyennes en hausse, une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les ouragans, les sécheresses ou les vagues de chaleur, un bouleversement des rythmes de végétation dans l'agriculture et une montée du niveau des océans.

De nouveaux rapports ont suivi il y a peu au sujet de la possible disparition sous les eaux d'immenses bandes côtières en Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie au Cameroun. La mégapole Lagos (Nigeria) elle-même est menacée. Quant aux pronostics pour l'Afrique du Nord, ils font état d'une telle hausse des températures que certaines régions ne seront tout simplement plus habitables. Les pays du Sahel devraient en revanche s'attendre à davantage de précipitations. Sous l'équateur, le rendement des cultures traditionnelles fournissant les denrées de base a sensiblement diminué, compromettant la sécurité alimentaire des petites exploitations familiales.

Même les projets qui visent à compenser les effets du changement climatique aggravent en certains endroits les conflits sociaux. Au Honduras, un projet d'extraction d'huile de palme favorisant les grandes plantations conduit à spolier des petits paysans de leur terre. Et des communautés villageoises indigènes sont expropriées pour permettre la construction du barrage hydroélectrique de Barro Blanco. Au Kenya, les Masaïs se voient chassés des pâturages qui assurent traditionnellement leur subsistance au profit d'une centrale géothermique. Les situations de ce genre sont innombrables, mais il est très rare qu'elles trouvent un écho dans les pays responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre. Les conséquences ne sont généralement pas suffisamment catastrophiques pour y capter l'attention du public. De plus, les pays industrialisés se justifient en achetant le droit de continuer à polluer.

Pression sur les droits humains | Ces quelques exemples montrent que les changements climatiques ont un impact direct sur plusieurs droits humains, tels que le droit à l'eau potable, à l'alimentation, à la santé et à des conditions de vie dignes, le droit des peuples indigènes à disposer d'un territoire, le droit à la citoyenneté. Ce dernier concerne tout particulièrement les États insulaires menacés de disparition. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié des études sur la situation des populations vivant dans les régions côtières, le long des grands fleuves ou en altitude : que ce soit en Inde, en Chine, dans les pays andins, en Afrique australe ou sur le pourtour de la Méditerranée, des centaines de millions de personnes pourraient être affectées par les inondations et la sécheresse. Selon le GIEC, le nombre de personnes souffrant de la faim, estimé à 50 millions aux alentours de 2020, risque d'atteindre 266 millions en 2080.

L'OMS met en garde contre la malnutrition, la dysenterie et les maladies endémiques comme la malaria ou la dengue, aux conséquences meurtrières en particulier chez les enfants. En juin 2011, le président du Conseil de sécurité de l'ONU soulignait le risque majeur que représentent les conséquences des changements climatiques pour la paix sociale et le développement économique.

Au regard de ces scénarios, les droits humains apparaissent comme les parents pauvres de la Convention cadre sur le climat et des résultats des conférences des États parties (COP). Même le texte jusqu'ici le plus ambitieux, l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), néglige très largement le facteur des droits humains dans l'évaluation de la politique climatique. Les multiples requêtes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies n'ont abouti qu'à leur mention comme noble but dans le préambule. Aucun contrôle n'est en place pour garantir que les projets de protection du climat respectent les droits humains. Tout comme le *Clean Development Mechanism* (un mécanisme prévu par le protocole de Kyoto pour réduire les émissions de gaz à effet de serre), qui ne dispose d'aucun critère pour évaluer la compatibilité des mesures avec les droits humains.



Le réchauffement climatique entraîne une fréquence accrue d'événements climatiques extrêmes et de catastrophes naturelles, comme le glissement de terrain qui a frappé Bondo, en Suisse, en 2017.

© KEVSTON/Clain Ehrenzeller

Pourquoi se préoccuper des droits humains ?

Une politique climatique fondée sur les droits humains conférerait beaucoup plus de poids aux populations concernées dans les processus de négociation et de décision portant sur les mesures d'adaptation et d'évitement, les transferts de technologie ou les capitaux à fournir. Les mesures mises en œuvre diffèrent selon qu'elles ne répondent qu'à des critères écologiques ou qu'elles doivent également remplir des exigences en matière de droits humains. Ceux-ci sont sans équivoque, s'appliquent pareillement dans tous les cas et impliquent une participation directe des personnes concernées. En matière de lutte contre le changement climatique, il est incompréhensible que les populations locales, et plus généralement les acteurs non gouvernementaux, n'aient été consultés qu'indirectement et de manière informelle sur des décisions qui les touchent pourtant de si près.

Une prise en compte des droits humains dans les négociations améliorerait très probablement le sort des populations concernées. Les mécanismes de dérèglement du climat impliquent certes une conjonction complexe de multiples facteurs et ne peuvent bien souvent pas être pensés en termes de causalité. Mais la responsabilité des comportements nuisibles peut être établie, ce que même les tribunaux ont fini par reconnaître. En Allemagne, la cour d'appel régionale siégeant dans la ville de Hamm a jugé en novembre 2017 que la plainte d'un paysan péruvien contre le groupe énergétique allemand RWE était recevable, et que ce dernier était coresponsable du dérèglement du climat.

En s'appuyant notamment sur les obligations extraterritoriales des États, il est possible de réguler leurs devoirs envers les personnes dont les droits humains sont violés par suite des changements climatiques.

Crainte de perdre la face | Si ces principes semblent aller de soi, pourquoi ne sont-ils pas mis en œuvre ? Il y a à cela une raison très simple, fondée sur des calculs politiques obscurs. Les engagements des États en matière de droits humains sont minutieusement passés en revue par les organes de traités, les rapporteurs spéciaux, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Défaillances et manquements sont impitoyablement mis au jour. Tous les États cherchent à éviter la honte publique qui en résulte.

Depuis 2008, les États insulaires, les organisations non gouvernementales et les organisations de défense des droits humains cherchent à établir un mandat en matière de changement climatique auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Jusqu'à présent, des pays occidentaux comme l'Allemagne et la Suisse s'y sont opposés par tous les moyens. Que leur politique climatique soit jugée à l'aune des droits humains exposerait trop ouvertement les failles. Notre engagement pour une prise en compte contraignante des droits humains n'en est que plus nécessaire. |

** Theodor Rathgeber est un auteur scientifique expert des droits humains, des minorités et des peuples indigènes. Depuis 2003, il est observateur auprès de la Commission et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.*



Selon l'ambassade de France à Dakar, les inondations de 2012 ont provoqué 26 morts, affecté 264 000 personnes et contraint 5000 familles à se reloger.

Dakar patauge

À Dakar, le réchauffement climatique se manifeste de deux manières, tout aussi inquiétantes l'une que l'autre : des inondations massives et récurrentes à chaque saison des pluies, et la montée du niveau de la mer, qui menace la presqu'île du Cap-Vert. Par Sabine Cessou, journaliste indépendante spécialiste de l'Afrique noire

Quelque 250 000 sinistré-e-s pataugent chaque année à Dakar dans des flaques d'eau stagnante où des larves se développent par plaques. Récurrentes depuis 2015 dans des quartiers de banlieue où la nappe phréatique est trop proche du sol, les inondations font planer le risque de choléra – endigué par les autorités avec la distribution massive de flacons d'eau de Javel et de seaux en plastique. Chaque année, les habitant-e-s des quartiers insalubres de la grande banlieue de Dakar, à Pikine et Guédiawaye, voient les fosses septiques se déverser dans les rues, pour former des mares nauséabondes. Les gens s'en sortent comme ils peuvent, en rehaussant leurs meubles avec des parpaings ou des coques de batteries de voitures, et prennent leur mal en patience, en attendant l'arrivée de la saison sèche.

Inquiets, les bailleurs de fonds restent impuissants. Selon l'ambassade de France à Dakar, les inondations de 2012 ont touché 8000 maisons à Pikine, sur une zone de 150 hectares. Elles ont provoqué 26 morts, affecté 264 000 personnes et contraint 5000 familles à se reloger. De son côté, la Banque mondiale estime que la valeur des actifs économiques menacés par les inondations à Dakar s'élève à 40 milliards d'euros. Soit deux fois le PIB du pays.

Inondations : un problème structurel | Un Plan décennal de lutte contre les inondations a bien été adopté par les autorités en 2012, sans rien changer au problème structurel posé par ce phénomène lié au changement climatique. Des opérations urgentes de pompage de l'eau doivent être organi-

sées chaque année par les mairies d'arrondissement. La coordination de la réponse publique reste entravée par les méandres de l'administration et les aléas politiques de la démocratie sénégalaise. «Je suis désolé de le dire, mais depuis que Senghor a quitté le pouvoir en 1980, c'est le bordel à Dakar!» Pierre Goudiaby, architecte de renom, peste régulièrement contre l'absence depuis bientôt 40 ans de tout plan d'urbanisme concerté entre les différents niveaux de décision local, régional et national à Dakar. L'anarchie qui prévaut fait que les populations paient parfois très cher pour la réalisation de grands projets.

Ainsi, faute de tout plan d'assainissement, le quartier pauvre de Pikine «Irrégulier Sud» (300 000 habitants) est encore plus gravement touché par les inondations depuis 2013. La raison ? Sa topographie, une croissance urbaine incontrôlée et un assainissement qui ne suit pas. En outre, le quartier est traversé par une autoroute construite par le groupe Eiffage pour relier Dakar à la ville nouvelle de Diamniadio, où se trouve le nouvel aéroport. L'ouvrage, très lourd, repose sur des piliers de blocs de béton qui ont contribué à l'affaissement du sol, déjà en dessous du niveau de la mer. Qui plus est, le maire de Dakar, Khalifa Sall, populaire en raison de ses efforts visant à améliorer le quotidien des personnes vivant dans la capitale, était aussi le principal challenger du président sortant Macky Sall lors de la présidentielle de 2019. Il a été mis hors jeu par son incarcération en mars 2017 pour fraude et détournement de fonds, avant d'écoper en mars 2018 de cinq ans de prison ferme.

Bien avant cet imbroglio, la présidence de la République s'était emparée du dossier des inondations, qui provoque colère et indignation chaque année. Des quartiers ont ainsi été déplacés à la faveur d'une politique de relogement ambitieuse, mais vaine. Le projet Jaxaay («L'aigle» en wolof), lancé en 2006 par l'ancien président Abdoulaye Wade, a permis de reloger 30 000 personnes dans 3000 maisons à loyer modéré, prises en charge à 60 % par l'État, dans une autre banlieue de Dakar, Keur Massar. Seul problème : l'exode rural et la pauvreté font que les zones insalubres des banlieues sont immédiatement repeuplées. Dans ce pays macrocéphale, Dakar centralise l'activité, les perspectives et donc les espoirs de s'en sortir pour le quart de la population du pays (3 à 4 millions de personnes), qui s'y entasse tant bien que mal.

La montée du niveau de la mer | Autre changement flagrant lié au climat : la montée du niveau de l'océan, qui attaque tout le littoral. L'Atlantique menace d'engloutir des îles en Casamance, au sud du pays, aussi bien que dans la région touristique de la Petite Côte. Là, l'avancée de la mer est spectaculaire à certains endroits, où les vagues ont déjà envahi les jardins de belles résidences secondaires. Il est aussi beau-

coup question de cette avancée des eaux à Saint-Louis, ville du nord du pays classée par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité. Mais le phénomène concerne aussi Dakar. Et pour cause : la capitale se niche sur la presqu'île du Cap-Vert, le point de l'Afrique le plus avancé dans l'Atlantique.

Les constats se multiplient. Selon une étude faite par la mairie de Rufisque, en grande banlieue de Dakar, la mer gagne un mètre de côte par an en moyenne. Cette commune a érigé en 2013 une digue de 730 mètres à Thiawllène, en présence d'Ali El Haïdar, président de la Fédération des écologistes du Sénégal (Fedes), ancien ministre de l'Écologie (2012) et de la Pêche (2013). Ce dernier, qui n'est pas resté ministre longtemps en raison de sa lutte contre la corruption, dénonce souvent le fait que «l'écologie est devenue un show-business : tout le monde en parle mais personne ne fait rien». Cette digue est en effet restée un cas unique au Sénégal. Les appels des chefs religieux, pourtant influents dans ce pays, à la multiplication de travaux du même type pour protéger les quartiers habités le long des côtes restent peu écoutés.

Là encore, la réponse publique concertée fait défaut. Dans une ville voisine de Thiaroye, des blocs de maisons se sont déjà éboulés le long de la côte, dans l'indifférence générale. Même l'antenne de Greenpeace au Sénégal n'en fait pas une priorité. Elle est plus concentrée sur la lutte contre la pêche illégale dans les eaux ouest-africaines, qui décime les ressources halieutiques et prive les pêcheurs de leur moyen de subsistance.

Un cas d'école | En attendant une mobilisation plus vive, les habitants de Bargny, une ville côtière située à 30 km de Dakar, ont protesté lors des Conférences des parties sur le climat (COP) à Paris et Marrakech. Leur ville est devenue un cas d'école de la catastrophe écologique en cours en Afrique : des dizaines de maisons ont été démolies par la mer, mais les terrains constructibles pour reloger les sinistré-e-s font défaut. La ville les réserve en effet à deux projets de centrales à charbon, prioritaires pour approvisionner en électricité une capitale qui subit des coupures de courant. Les centrales vont polluer l'atmosphère, et ajouter un problème sanitaire à Bargny, déjà confronté à la montée des eaux. Le 28 janvier 2014, les services des Nations unies sur les risques de désastre ont donné l'alerte. «Le changement climatique est en train de noyer le Sénégal», a souligné Margareta Wahlström, qui a rencontré des maires soucieux d'obtenir de l'aide internationale. Quatre ans plus tard, un plan d'action fait toujours défaut, alors que le ministre de l'Intérieur de l'époque, Abdoulaye Daouda Diallo, était le premier à reconnaître que le manque de coordination autour de la protection civile en cas de catastrophe naturelle représentait encore une «faiblesse majeure» au Sénégal. |

Quand la pluie manque, le riz aussi

Le changement climatique exacerbe les graves sécheresses qui frappent sans cesse les Thaïlandais-es vivant de la riziculture. Les mauvaises récoltes les mettent à la merci des usuriers. Par Mathias Peer,

journaliste indépendant établi à Bangkok, avec la collaboration de Pintong Lekan



La sécheresse affecte particulièrement les paysan-ne-s, comme ce Thaïlandais de la province d'Ayutthaya, au nord de Bangkok.

© REUTERS/Sukree Sulpliang

au lieu des 200 sacs de riz que son champ produit d'habitude, toute la récolte tenait dans 50 sacs. Les prêts contractés pour l'achat d'engrais, eux, devaient malgré tout être remboursés. « Mon fils travaille dans l'administration locale », explique Laam. « Nous étions dépendants de son argent. »

Un fléau pour les plus pauvres | Ban Pho Tak n'a pas été le seul village touché de plein fouet par les récentes sécheresses. Au plus fort de la crise, plus de 40 des 76 provinces de Thaïlande rapportaient de graves pénuries d'eau. L'état de catastrophe a même été déclaré dans quinze provinces à cause du manque de pluie. Dans la région, des sécheresses comme celles-ci sont typiques des années El Niño. Avec le changement climatique, disent les expert-e-s, ces conditions extrêmes se reproduisent toujours plus souvent et plus violemment. En Thaïlande, les conséquences touchent avant tout les plus pauvres.

Tandis que Laam Lakul attendait nerveusement quelques précipitations au printemps 2016, les piscines des complexes hôteliers de ce pays hautement touristique étaient aussi pleines que d'habitude, et les usines des grandes régions industrielles à l'est de Bangkok, la capitale, continuaient à être alimentées en eau en suffisance pour ne pas perturber la production. Seul-e-s les paysan-ne-s, qui vivent avant tout de la riziculture, devaient faire face aux mauvaises nouvelles des autorités : les robinets des systèmes d'irrigation sont restés désespérément fermés dans plusieurs communes. Le peu d'eau accumulé dans les réservoirs était nécessaire de toute urgence pour les villes, leur a-t-on dit. Et tant pis pour les agriculteurs et agricultrices.

« Du point de vue du gouvernement, les zones résidentielles et industrielles ont la priorité en cas de pénurie d'eau. L'agriculture arrive en dernière place », explique Danny Marks, qui a étudié comment les communautés étaient touchées par le réchauffement climatique en Thaïlande dans le cadre du projet « Urban Climate Resilience in Southeast Asia » de l'Université de Toronto. À côté des agriculteurs et agricultrices, le chercheur attire l'attention sur un autre groupe également aux prises avec des problèmes particuliè-

Juste avant le début de la saison des pluies, Laam Lakul a beaucoup à faire dans ses champs. Avec l'aide de quelques personnes, l'agricultrice de Ban Pho Tak, un petit village dans le nord-est de la Thaïlande, laboure ses près de quatre hectares de terrain avant d'y semer les graines de riz. Et d'espérer. S'il pleut assez, la Thaïlandaise de 66 ans aura une belle année. Elle récoltera alors bien plus de riz que ce que sa famille peut manger. Mais si la pluie n'est pas au rendez-vous, la récolte aussi manquera. Et la menace de la dette pèsera sur son foyer.

Laam Lakul se souvient bien de la dernière sécheresse. Il y a seulement deux ans de cela, le village de Ban Pho Tak était aussi sec que le désert. « J'étais inquiète », raconte-t-elle. « Je ne savais pas si nous aurions assez à manger. » Le phénomène climatique El Niño serait responsable de ces faibles précipitations deux années de suite, expliquèrent alors les météorologues. Laam Lakul et sa famille en ont fait les frais :



Il y a deux ans, la sécheresse a contraint la rizicultrice **Laam Lakul** à dépendre des revenus de son fils, employé dans l'administration locale.

rement aigus : les habitant·e·s des bidonvilles, qui prolifèrent en bordure des centres urbains en plein essor.

À Khon Kaen, la plus grande ville du nord-est de la Thaïlande, les bidonvilles se concentrent à la périphérie sud de la ville. Le long de la voie ferrée s'étend la localité Rop Muang 1, où Danny Marks a passé six semaines l'an dernier. D'après le chercheur, les habitant·e·s de la localité assument des tâches indispensables à l'essor économique de la ville : le nettoyage des centres commerciaux modernes, le gardiennage des résidences de la classe moyenne ou encore la construction sur les nombreux chantiers du centre urbain en pleine croissance. De bas revenus – environ 200 euros par mois – les contraignent à des conditions de logement précaires. À Rop Muang 1, personne n'a l'eau courante. Ici, l'eau potable s'achète en bidons, et l'eau nécessaire pour la douche, la vaisselle ou les toilettes est pompée de la nappe phréatique. Une source qui s'est tarie durant les dernières années de

sécheresse. « Sur les 8000 baths (la monnaie locale) dont les ménages disposent en moyenne chaque mois, certains devaient alors dépenser jusqu'à 2000 baths pour acheter de l'eau », relate Danny Marks.

Un droit fondamental dénié | L'accès à l'eau est pourtant un droit fondamental que le gouvernement thaïlandais a fait inscrire dans la nouvelle Constitution du pays. Mais il semblerait que ce droit ne s'applique pas le long des voies ferrées de Khon Kaen. Du point de vue des autorités, les habitant·e·s de Rop Muang 1 vivent là illégalement. Leurs cabanes en tôle ondulée s'élèvent sur un terrain appartenant aux chemins de fer d'État. Pour cette raison, le fournisseur communal refuse de leur donner un raccordement à l'eau. Au cours de son séjour dans le bidonville, le chercheur Danny Marks a entendu de nombreuses plaintes à ce sujet. « Ce n'est pas juste », lui a confié une habitante âgée. « Chaque foyer devrait avoir accès à l'eau courante. »

La plupart des habitant·e·s des bidonvilles de Khon Kaen étaient autrefois des paysan·ne·s, comme Laam Lakul. Mais pour beaucoup, l'agriculture n'est plus une option : surendettées après de mauvaises récoltes, ces familles ont perdu leurs terres. Le problème est également omniprésent à Ban Pho Tak, relate Laam Lakul, assise à l'ombre dans la maison en bois de son fils. Beaucoup de ses voisin·e·s ont dû emprunter de l'argent, raconte-t-elle. Les usuriers réclament souvent 10 à 20 % d'intérêts chaque mois. « C'est extrêmement difficile de rembourser autant », dit-elle.

Jusqu'à présent, de tels problèmes financiers extrêmes ont épargné sa famille, grâce aux revenus de son fils et parce qu'elle a pu mettre du riz de côté les bonnes années, en prévision des mauvais jours. Laam Lakul porte toujours au poignet droit un bracelet en fil de coton blanc béni par des moines bouddhistes – une tradition très répandue dans cette partie du pays, censée apporter santé et chance. Mais les pouvoirs du porte-bonheur sont limités. Laam Lakul craint qu'il ne devienne toujours plus difficile de vivre de l'agriculture. « Les sécheresses vont revenir, encore et encore », elle en est convaincue. Pour elle, l'agriculture elle-même porte aussi une part de responsabilité : à la fin de chaque saison, les paysan·ne·s de la région brûlent les résidus dans les champs au lieu de les ramasser et les éliminer. « Cela aussi contribue au réchauffement de la planète », dit-elle.

Laam Lakul sera probablement la dernière rizicultrice de sa famille. Son fils ne manifeste aucun intérêt à reprendre l'exploitation. Son travail dans l'administration est bien plus attrayant. « Moi, je continuerai à travailler jusqu'à ce que ce ne soit plus possible », confie-t-elle. « Mon destin d'agricultrice est d'être à 100 % dépendante de la nature. » |

Opération déménagement

L'État insulaire de Kiribati, dans le Pacifique Sud, menace de sombrer dans la mer. En réaction, le gouvernement a acheté des terres dans un endroit à l'abri de l'élévation du niveau de la mer : aux Fidji. Par Bastian Hartig, journaliste indépendant établi à Bangkok



Sade Marika, chef du village de Naviavia, aux Fidji, se tient au milieu de la zone qui appartient désormais à l'État de Kiribati.

« Tout ça », dit Sade Marika en effectuant un large mouvement de bras. « Toutes ces terres appartiennent maintenant à Kiribati. » La zone que désigne l'homme élané s'étend du Pacifique Sud, à quelques kilomètres de là, jusqu'aux sommets montagneux couverts de nuages, qui se dressent vers le ciel à peu près à la même distance. Entre deux, une dense forêt vierge.

Le terrain couvre plus de 2000 hectares, soit à peu près la moitié de la surface de Lausanne. Le petit État insulaire de Kiribati a acheté la zone il y a quatre ans à la République insulaire des Fidji. Aux Fidji, la montée du niveau de la mer touche surtout les communautés côtières, tandis que les montagnes volcaniques au relief accidenté situées à l'intérieur des deux îles principales culminent à plus de 1300 mètres. Sur les atolls de Kiribati, par contre, tout est proche de la côte – et surtout, à une altitude de quelques mètres au maximum au-dessus du niveau de la mer. La vie y devient toujours plus difficile pour les quelque 115 000 habitant-e-s. La mer qui monte les force à s'entasser de plus en plus sur des terres déjà rares et transforme l'eau potable en eau salée.

Grands projets | Sade Marika est le chef du village de 270 âmes de Naviavia, aux Fidji. Le village est entouré de cocotiers et d'une petite rivière. Quelques hommes se sont rassemblés sous le soleil du soir pour palabrer. Tout autour, des oiseaux gazouillent. Les enfants attendent leur souper, tandis qu'une douzaine de jeunes gens jouent au rugby.

Mais l'avenir est incertain : la petite communauté se trouve au milieu de la région qui appartient maintenant à l'État de Kiribati. Et celui-ci a de grands projets. « On nous a dit qu'ils allaient faire de l'agriculture ici, surtout du manioc et d'autres racines », explique Sade Marika. Quand on pose la question à Reteta Rimon, l'ambassadrice de Kiribati aux Fidji, on apprend que ce n'est probablement qu'une partie de la vérité. « Il y a des réflexions en cours pour renforcer notre secteur de la pêche », explique l'élégante femme. Les 33 îles et atolls qui composent Kiribati sont disséminés sur une superficie de 3,5 millions de kilomètres carrés, dont certaines des plus riches zones de pêche au thon de l'océan Pacifique. Kiribati perçoit bien des revenus sur l'octroi des permis de pêche, mais ce sont d'autres qui amassent les gros profits. Le gouvernement projette donc de mettre sur pied sa propre flotte de pêche en haute mer et son industrie de la pêche. Mais pour cela, il faut de l'espace, de grandes quantités d'eau douce et d'autres matières premières. Toutes choses qui ne sont disponibles que de manière très limitée à Kiribati, mais qui existent par contre autour de Naviavia.

Là-bas justement, un optimisme prudent est encore d'actualité. « Nous, dans le Pacifique, nous sommes quelque part tous dans le même sac », dit Efraimi Tangenagitu. Mais son visage rond paraît un peu tendu. Quand les plans de Kiribati leur ont été présentés, les villageois·es se sont demandé si la cohabitation fonctionnerait, ne serait-ce qu'à cause des différences de langue. Quoi qu'il en soit, personne ici n'a été sollicité pour donner son accord à la vente. Les terres appartenaient à l'Église anglicane. Celle-ci n'avait accordé aux habitant-e-s de Naviavia qu'un droit d'usage. Après la vente, il ne leur reste que 120 hectares à exploiter. Ici, la vie risque bien de changer fondamentalement avec le réchauffement climatique. |

La question des réfugié·e·s

Le réchauffement climatique et les dégradations environnementales qui s'ensuivent provoquent la fuite de dizaines de millions de personnes à travers le monde. Or, elles n'entrent pas dans le champ de protection de la Convention de Genève sur les réfugiés. Comment peut-on dès lors répondre à leur besoin de protection ? Le point avec Étienne Piguet, professeur et spécialiste des questions migratoires à l'Université de Neuchâtel. Propos recueillis par Nadia Boehlen

▷ AMNESTY: Peut-on quantifier le nombre de personnes qui fuient suite au changement climatique ?

◁ Étienne Piguet: Il n'est pas possible d'identifier précisément des « réfugiés climatiques » et de les compter, car les migrations résultent de facteurs multiples. Par exemple, si une personne doit fuir la sécheresse, c'est souvent que les politiques n'ont pas été adéquates pour éviter la famine. On peut cependant estimer que les dégradations environnementales contribuent directement ou indirectement à la fuite de dizaines de millions de personnes dans le monde et que le problème s'aggrave avec le changement climatique: montée du niveau des mers, cyclones plus violents, sécheresses, etc.

▷ Y a-t-il des régions du monde plus touchées que d'autres ? Comment le phénomène se répartit-il ?

◁ Les déplacements liés à l'environnement se font principalement à l'intérieur des États et sur de courtes distances. En cas de cyclone, par exemple, les personnes cherchent un abri avant de tenter de regagner et de reconstruire leur village. Dans des cas plus rares, elles traversent une frontière. Ce sont, hélas, les régions et pays les plus défavorisés économiquement qui sont en première ligne des effets du climat: Asie du Sud-Est, Afrique de l'Ouest, Égypte, Bangladesh, etc.

▷ La problématique des réfugié·e·s climatiques est-elle sous-estimée par les États dans leurs politiques ?

◁ On surestime le risque de voir affluer des personnes fuyant des dégradations environnementales jusqu'aux portes des pays riches, ce qui renforce des réflexes de fermeture. Par contre, on sous-estime certainement les besoins d'assistance humanitaire qu'auront, dans le futur, les déplacés environnementaux si le réchauffement climatique n'est pas maîtrisé.

▷ Pourquoi les migrant·e·s climatiques ne sont pas inclus·es dans les politiques internationales des réfugié·e·s ?

◁ La définition juridique des réfugiés date de 1951 et ne men-

tionne pas de motifs de fuite environnementaux. Depuis, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés n'a jamais voulu retoucher cette définition, pour ne pas risquer d'amoindrir la protection des réfugiés « politiques ».

▷ Comment pourrait-on pallier les lacunes actuelles du droit international ?

◁ C'est une question très délicate. On s'aperçoit que l'octroi de droits à des groupes de populations plus larges – revendiqué en toute bonne foi par les milieux de défense des droits humains – a pour les migrants des effets pervers, puisque les États multiplient alors les mesures de fermeture, dans le but de limiter l'accès à ces droits. Ce n'est en effet qu'une fois sur le territoire de l'État d'accueil qu'un migrant peut se réclamer de sa protection.

▷ L'ONU propose d'agir au niveau régional. Une bonne solution ?

◁ En effet, au vu du fait que la majorité de ces déplacements sont internes aux États, des mécanismes de solidarité en termes d'assistance humanitaire sont la voie la plus prometteuse. Cela s'inscrit dans tout le débat sur la responsabilité des pays riches et sur les compensations à envisager. Un fonds mondial d'assistance en cas de déplacements à caractère environnemental pourrait être une voie. |



Étienne Piguet est professeur à l'Université de Neuchâtel. Ses travaux portent notamment sur les flux et politiques migratoires, les mouvements de réfugié·e·s, et la migration liée à l'environnement et au changement climatique.

Changements climatiques: les principales conséquences pour les populations, leurs conditions de vie et leurs droits humains

Les catastrophes naturelles telles que les ouragans, les pluies diluviennes et les inondations font de nombreuses victimes directes. La destruction des écosystèmes menace la sécurité alimentaire et les bases de la vie.

La fonte des glaciers et la diminution du débit des cours d'eau qui en résultera compromettent l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable. La fonte des calottes glaciaires entraîne une hausse du niveau des océans.

L'augmentation du niveau de la mer rend inhabitables les zones côtières de basse altitude et la totalité de certains États insulaires. Elle cause la salinisation des sols et des eaux souterraines.

Les températures plus élevées et la raréfaction des pluies durant de longues périodes conduisent à la **désertification et à la sécheresse**. Elles compromettent l'agriculture et l'accès à l'eau potable. Les épidémies telles que la malaria se propagent. Les vagues de chaleur et le smog causent des problèmes de santé.



Les principaux droits humains menacés par les changements climatiques

■ Le droit à la vie

Les événements météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques sont directement responsables de la mort d'un grand nombre de personnes. S'y ajoutent les victimes de la sécheresse, des vagues de chaleur et des maladies. Les estimations les plus prudentes font état de plus de 150 000 décès annuels actuellement imputables aux changements climatiques. Dans plusieurs rapports, ce chiffre avoisine les 400 000 et il pourrait grimper jusqu'à 700 000 d'ici 2030.

■ Le droit à l'alimentation

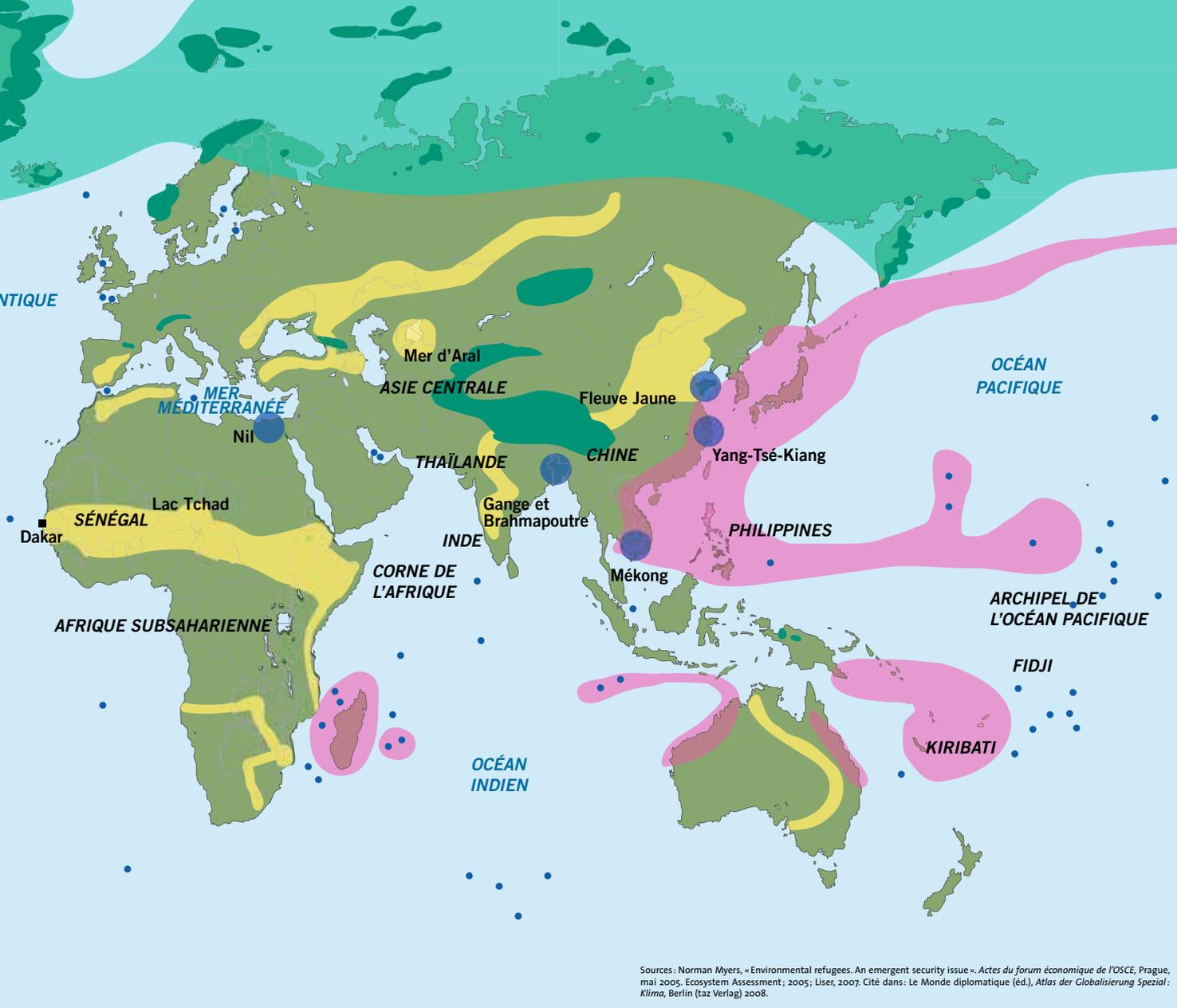
La Banque mondiale estime qu'en cas d'élévation de 2°C de la température terrestre moyenne, 100 à 400 millions de personnes supplémentaires auront à souffrir de la faim, et que les décès annuels dus à la sous-alimentation augmenteront de plus de 3 millions.

■ Le droit à l'eau et à l'hygiène

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la plupart des régions sèches connaîtront des problèmes d'approvisionnement en eau potable. En raison de la montée du niveau des mers, la pénurie d'eau devrait aussi frapper les régions côtières. Un rapport de la Banque mondiale calcule qu'une hausse de la température de 2°C pourrait priver 1 à 2 milliards de personnes de l'eau nécessaire à leurs besoins.

■ Le droit à la santé

La Banque mondiale prévoit une augmentation des atteintes à la santé dues au smog causé par la chaleur, aux maladies liées aux inondations telles que la malaria ou la diarrhée, et au taux plus élevé de dénutrition.



■ Le droit à l'autodétermination

Les conséquences des changements climatiques réduisent le droit des individus et des communautés à choisir librement leur style de vie et leurs moyens d'existence. La disparition d'États insulaires peut forcer des populations entières à l'exil.

■ Le droit au logement

Plusieurs menaces pèsent sur le droit à disposer d'un logement décent. Les catastrophes naturelles laissent de nombreuses personnes sans abri. La sécheresse, l'érosion, les inondations et la montée des eaux rendront certaines régions inhabitables, générant déplacements forcés et mouvements migratoires.

Les changements climatiques ont également un impact sur d'autres droits, par exemple le droit au développement et les droits des peuples indigènes (notamment en raison des expulsions). Les ressources que les États allouent à la lutte contre les effets des changements climatiques ne sont plus disponibles pour mettre en œuvre le développement de certains droits humains comme les droits à la santé, au logement ou à l'éducation.

Sources : Plusieurs rapports cités dans : « Understanding Human Rights and Climate Change. Submission of the Office of the High Commissioner for Human Rights to the 21st Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change » HCDH, 2015, et « Menschenrechte in der Klimakrise », Zeitschrift für Menschenrechte, 2010.

« Ça ne nous suffit pas »

Rester à la maison lors de la canicule et fermer les volets? Les Aînées pour la protection du climat ne veulent pas se contenter de ce conseil. Elles exigent que la Confédération en fasse plus contre le réchauffement climatique. Par Carole Scheidegger

Lore Zablonier, membre du comité des Aînées pour la protection du climat, en plein « lavage de climat ».



© Nelly Rodriguez

Comment fonctionne un lavage de climat? Heidi Witzig le sait. Debout dans une salle de la Kunsthhaus de Zurich, elle demande à la cinquantaine de personnes présentes devant elle de participer au lavage. En petits groupes, les visiteurs et visiteuses de l'exposition doivent se concerter et discuter de mesures concrètes qui permettraient de contenir le changement climatique. L'action a lieu dans le cadre de l'exposition « Autorreconstrucción: Social Tissue », de l'artiste mexicain Abraham Cruzvillegas.

L'historienne Heidi Witzig est l'une des quelque 1000 « Aînées pour la protection du climat » en Suisse. Ce projet, commencé et soutenu par Greenpeace, a suscité une grande attention médiatique lors de son lancement. Des femmes dans leur bel âge, comme on le dit joliment, ont adressé en novembre 2016 une requête en justice au Conseil fédéral et à l'administration fédérale (Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de l'énergie et Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication). Son titre: « Requête en cessation des actes illicites par omission en matière de protection du climat ». La réponse du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est arrivée une

demi-année plus tard. Sans un mot sur le fond, elle se contentait de relever que les plaignantes n'avaient pas qualité pour agir. Face à cette décision de non-entrée en matière, l'association a déposé un recours au Tribunal fédéral administratif, qui était encore pendant au moment de la rédaction de cet article.

Cela nous concerne | Les aînées veulent montrer que le changement climatique ne touche pas seulement les habitant·e·s des îles des mers du Sud en train de couler ou les ours blancs du cercle polaire. Il nous concerne aussi, ici, au milieu de l'Europe. Leur argumentation: les personnes âgées, et encore plus les femmes, sont particulièrement affectées par les épisodes de vagues de chaleur de plus en plus fréquents et intenses causés par le changement climatique. En 2003, la canicule aurait causé 70 000 décès supplémentaires en Europe. Les autorités fédérales ont donc le devoir d'en faire plus: elles ne s'impliquent pas assez pour limiter le réchauffement climatique à 2 degrés, qui est pourtant l'objectif de réduction fixé par la Loi suisse sur le CO₂ d'ici à 2020. « La recommandation de la Confédération, c'est: quand il fait chaud, baissez les volets et restez à la maison », explique Lore Zablonier, membre du comité des Aînées pour la protection du climat. « Ça ne nous suffit pas! » Les plaignantes sont prêtes à porter leur requête jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme si besoin.

Retour à la Kunsthhaus: les participant·e·s – majoritairement des personnes âgées – s'impliquent, inscrivent sur des feuilles A4 des propositions comme « prendre moins l'avion », « agriculture biologique », « ne pas manger de viande », et les accrochent sur une corde à linge. Puis, la discussion s'engage. Tout le monde est plutôt d'accord sur ce qui devrait être fait, mais personne ne souhaite donner des ordres aux autres. « Devrais-je faire remarquer à mes connaissances qui font constamment de longs trajets en avion à quel point c'est mauvais pour le climat? », demande une visiteuse. Non, pensent les autres – peut-être que vous-même n'êtes pas toute rose en matière de climat non plus, il faut commencer par balayer devant sa propre porte. Ce qui est essentiel, c'est de chercher le bon équilibre. « Tout doit être équilibré », lance Heidi Witzig à ses invité·e·s en guise de conclusion. |

AMNESTY-BOUTIQUE

Nos produits sont fabriqués de manière durable et éthique.

**D'AUTRES PRODUITS ATTRAYANTS
PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS
SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE
SHOP.AMNESTY.CH**

NOUVEAU!

GOURDE ET BOÎTE À ENCAS POUR ENFANTS

Fabrication 100% suisse, qualité alimentaire, sans plastifiants, écologique et certifiée.

Gourde : 0,33 l
Boîte : 16 x 12 x 6 cm

Art. 2300.042.BF / Fr. 16.50



GOURDE SIGG BLANCHE

Gourde Sigg classique en aluminium (0,6 l).
Laque blanche mate, agréablement rugueuse.

Art. 2300.021.W / Fr. 25.–



SAC DE FLOTTAISON « WICKELFISCH »

Notre sac étanche en forme de poisson garde vos affaires au sec pendant vos baignades en rivière.

Art. 2200.082.F / Fr. 35.–



SAC DE GYMNASTIQUE

100% coton, avec poche intérieure à fermeture éclair.

Dimensions : 45 x 35 cm

Art. 2200.086 / Fr. 19.50

COUTEAU DE POCHE VICTORINOX

HUNTSMAN LITE

Avec 21 fonctions

Art. 2200.085.H / Fr. 63.–



SPORTSMAN

Avec 13 fonctions

Art. 2300.037.S / Fr. 19.–



JE COMMANDE LES ARTICLES SUIVANTS

| Quantité | Nom de l'article | Taille | Art. N° | Prix |
|----------|------------------|--------|---------|------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Nom: _____ Rue: _____

Lieu: _____ E-mail: _____

Tél.: _____ Signature: _____

Numéro de membre / client (si connu): _____

Les membres de la Section suisse d'Amnesty International bénéficient de 10% de rabais sur les publications et les articles de la boutique, à l'exception des bougies.

Envoyez vos commandes à Amnesty International, case postale, 3001 Berne ou commandez sur notre boutique en ligne : shop.amnesty.ch

La double peine des migrantes

Alors que, dans les trams genevois, des spots incitent victimes, auteur-e-s et témoins à agir face aux violences conjugales, des femmes migrantes hésitent à quitter leur conjoint violent par peur du renvoi. Par Camille Grandjean-Jornod



© Infinity Time/Shutterstock.com

Vécues dans l'intimité, les **violences conjugales** ne laissent pas forcément de marques visibles, a fortiori lorsqu'elles sont psychologiques, économiques ou sexuelles, ce qui complique d'autant plus la production de preuves pour les victimes décidant de dénoncer leur conjoint.

Elira* est Kosovare. En 2012, elle rejoint en Suisse son époux, détenteur d'un permis d'établissement (permis C), et accouche bientôt d'une petite fille. Maltraitée et battue par son mari, elle s'enfuit deux ans plus tard, après un épisode particulièrement violent lors duquel elle a perdu connaissance. Problème : en quittant son mari, elle perd normalement son droit au séjour en Suisse, puisque celui-ci lui a été accordé au titre du regroupement familial.

Une base légale a bien été introduite pour remédier à cela : l'article 50 de la Loi fédérale sur les étrangers prévoit que le permis puisse être renouvelé malgré une séparation en cas de « raisons personnelles majeures », dont les violences conjugales. Elira, dont le cas est relaté par l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers, fait donc une demande sur cette base. Malgré des rapports de médecins, de la police et du centre LAVI qui attestent des violences subies, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) prononce son renvoi de Suisse. Bien qu'Elira dénonce des violences subies dès le début du mariage, le SEM estime que leur caractère systé-

matique n'est pas prouvé, seul le dernier épisode violent étant documenté.

Elira finira par obtenir un permis. Mais la procédure aura nécessité trois ans d'attente, l'aide d'un professionnel de la Fraternité, une lettre de son ex-conjoint admettant les violences conjugales, et la condamnation pénale de celui-ci.

Une protection déficiente | Dans les associations d'aide aux victimes, le constat est unanime : si la loi prévoit bien la possibilité de ne pas renvoyer une femme qui se sépare de son conjoint violent, les obstacles dans la pratique sont fréquemment au rendez-vous.

« On doit régulièrement faire des recours pour des cas avérés, pour lesquels il y a pourtant toutes les preuves qu'il faut. »

Se pose d'abord le problème de prouver non seulement les violences, mais aussi leur ampleur et leur caractère systématique : « Les violences doivent être d'une certaine intensité et constance, au

point que la continuation de la relation de couple ne puisse plus être exigée de la victime », explique le SEM en se référant à la jurisprudence des tribunaux fédéraux. « Il faut qu'il y ait de solides indices », précise-t-il en mettant en avant « le risque que certaines personnes invoquent abusivement des violences conjugales pour tenter de conserver leur statut et éviter un renvoi ».

L'histoire d'Elira illustre à quel point cela peut s'avérer complexe. D'autant plus que, vécues dans l'intimité, les violences conjugales ne laissent pas forcément de marques visibles, a fortiori lorsqu'elles sont psychologiques, économiques ou sexuelles. « Ce sont souvent des années de lutte », souligne Chloé Maire, qui défend juridiquement des migrant-e-s à la Fraternité du CSP Vaud, à Lausanne. « On doit régulièrement faire des recours pour des cas avérés, pour lesquels il y a pourtant toutes les preuves qu'il faut. »

Certaines particularités des violences conjugales jouent aussi en défaveur des victimes, comme l'alternance de phases de « lune de miel » et de violences. Il est fréquent que la victime, ambivalente, retourne temporairement auprès du conjoint violent, ou suspende sa plainte, explique Corinne Lequint Akérib, de l'Association d'aide aux victimes de violences en couple AVVEC, à Genève. Or, ces allers-retours sont interprétés par les autorités en charge de la migration comme le signe que « ce n'était pas si grave », relate Chloé Maire.

Des obstacles dissuasifs | Au final, les trois associations interrogées n'ont elles-mêmes que peu ou pas connu de victimes réellement renvoyées. « Ce qu'on n'arrive pas à évaluer, c'est combien sont renvoyées faute d'avoir eu accès à une aide adéquate, notamment dans des cantons où le réseau est moins développé que sur Vaud et Genève », relève Eva Kiss, du Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI) à Genève.

Une réalité non chiffrée

Le cas d'Elira n'est pas unique en son genre. Impossible toutefois de chiffrer le nombre de personnes concernées. À Genève, par exemple, les statistiques du Bureau de prévention des violences domestiques ne relèvent ni l'origine ni le statut des victimes prises en charge, et l'Office cantonal de la population et des migrations, chargé d'un premier examen des demandes de renouvellement du permis de séjour, ne tient pas de recensement.

Seul le SEM, qui examine les demandes ayant reçu un préavis favorable du canton de résidence, articule un chiffre. En 2017, il a reçu 234 demandes sur la base de violences conjugales, tous permis confondus, et en a accepté 209. Mais ce chiffre ne serait pas exhaustif, nombre de victimes obtenant finalement un permis pour d'autres motifs que les violences conjugales, et d'autres étant renvoyées directement par le canton, sans que leur dossier ne soit transmis au SEM. CGJ

Et même lorsque la procédure ne se solde pas par un renvoi, les embûches sur le chemin du renouvellement du permis de séjour ne sont pas sans effets. Première conséquence : les femmes migrantes hésitent d'autant plus à quitter leur conjoint violent, ou retournent auprès de lui. « Elles attendent beaucoup plus avant de consulter », note Corinne Lequint Akérib. Chloé Maire, elle, relate l'histoire d'une femme marocaine mariée à un Suisse qui a paniqué en recevant une lettre du SEM annonçant son intention de refuser sa demande. « Elle est retournée auprès de son mari, qui a alors envoyé deux personnes l'attaquer avec un bâton. Elle est revenue couverte de bleus. »

Ces incertitudes affectent d'autant plus les victimes qu'elles font écho à un chantage au permis – « si tu me quittes, tu seras renvoyée et tu ne verras plus les enfants » – exercé par le conjoint « quasiment systématiquement », observent les trois professionnelles.

Une attente destructrice | Autre sujet de discorde, la durée des procédures. Lorsqu'un recours est déposé, l'attente peut s'étendre sur plusieurs années. Une durée liée à la difficulté d'apprécier les éléments de ces dossiers, précise le SEM. « Cette lenteur complique beaucoup le processus thérapeutique, la possibilité d'aller de l'avant, de se reconstruire », déplore Chloé Maire.

Des actes comme trouver un emploi ou un logement avec un permis échou relèvent du parcours du combattant. « Je suis des femmes qui attendent le renouvellement de leur permis depuis quatre ans », raconte Corinne Lequint Akérib. « Et après, on leur reproche de ne pas être intégrées – mais personne ne veut les engager avec cette feuille qui dit que leur permis est en réexamen ! Ce sont des vies

gâchées, et cette incertitude aggrave leur état psychologique. »

Un message de prévention brouillé | Prises entre un mari violent et la menace du renvoi, les migrantes subissent-elles une double peine ? C'est en tout cas l'avis des trois professionnelles de l'accompagnement des victimes, unanimes à dénoncer « une violence institutionnelle, ou étatique, qui s'ajoute aux violences conjugales. »

Corinne Lequint Akérib relève également le message ambivalent envoyé : « Dire que le renouvellement du permis dépend de l'intensité des violences, ça voudrait dire que certaines violences seraient tolérables ! » D'où sa dénonciation d'un « double discours » tenu par la société, qui reproche à ces femmes de ne pas dénoncer les violences si elles restent avec leur conjoint, mais remet en cause leur permis de séjour si elles se séparent. « On fait le jeu des auteurs de violences et on rentre exactement dans le même chantage qu'eux », s'insurge cette travailleuse sociale qui lutte contre les violences conjugales depuis 26 ans.

« Actuellement, il n'y a rien dans la loi qui permette de donner un permis à une personne sans statut légal au seul motif qu'elle est victime de violences conjugales. »

Sans-papiers, sans protection | Pour les personnes sans-papiers, le dilemme entre subir les violences ou risquer le renvoi est encore plus tangible, faute de protection légale. Appeler la police ou déposer une plainte les expose à un signalement à l'Office cantonal de la

population (OCPM). Une démarche qui ouvre la voie à une procédure de renvoi, confirme Sophie Horner, juriste à l'OCPM, à moins que la personne ne fasse une demande de régularisation et en remplisse toutes les conditions : « Actuellement, il n'y a rien dans la loi qui permette de donner un permis à une personne sans statut légal au seul motif qu'elle est victime de violences conjugales. » Les violences conjugales sont certes un élément pris en considération lors d'une demande de régularisation, mais la personne doit démontrer qu'elle remplit les autres critères, liés à la durée du séjour, l'intégration, etc.

À Genève, un protocole permet depuis 2013 aux victimes sans statut légal de faire évaluer anonymement leur dossier, « pour savoir si ça vaut la peine de prendre le risque ou pas », explique Colette Fry, directrice du Bureau de prévention des violences domestiques à Genève. À ce jour, l'OCPM n'a reçu aucune demande par ce biais. Les personnes dans cette situation existent pourtant, atteste l'association AVVEC, qui en reçoit régulièrement sans pouvoir fournir de chiffres.

Le Conseil d'État genevois lui-même reconnaît l'existence d'une faille : « Aucune assurance ne peut être donnée par les autorités genevoises quant à la possibilité de demeurer en Suisse, ce qui a pour effet de dissuader les victimes de porter plainte. Cette situation, qui permet aux auteurs d'actes de violence de faire pression sur leurs victimes tout en échappant à la justice, n'est pas acceptable », écrivait-il en juin 2017 dans sa réponse à une motion du Grand Conseil. Colmater cette faille impliquerait toutefois une modification de la Loi fédérale sur les étrangers, du ressort du Parlement fédéral. |

* Prénom d'emprunt.

Le pays des disparu·e·s

Les plus grandes fosses clandestines du Mexique ont été découvertes dans l'État de Veracruz il y a bientôt deux ans. Depuis, les familles des disparu·e·s financent et conduisent elles-mêmes les fouilles que les autorités locales refusent de mener. Incroyable? Mais dramatiquement vrai. Reportage aux côtés de mères courage que rien ne semble pouvoir arrêter. Par Cédric Reichenbach, journaliste à *Écho Magazine*, en reportage au Mexique

Celia verrouille la porte de sa maison. Comme chaque matin depuis un an et demi, cette habitante des collines de Santa Fe, modeste quartier à une vingtaine de minutes de route de Veracruz, entame la marche qui l'emmène sur les hauts sablonneux et venteux de cette ville portuaire (500 000 habitant·e·s) s'ouvrant sur le golfe du Mexique. Sur son tee-shirt : le logo de «Solecito», un des douze collectifs de proches de victimes de disparitions forcées, actifs dans un État qui compte 8 millions d'âmes, soit autant que la Suisse, mais sur une surface deux fois plus étendue.

Chercher mon fils | Avancé d'un bon pas, Celia raconte : « Mon fils Freddy a disparu le 18 juillet 2011. Il avait 33 ans. Il était candidat au poste de maire de Chiconquiaco, le village où il vivait avec sa femme et ses enfants. Il venait d'acheter une camionnette et se rendait à Xalapa, la capitale de l'État, pour obtenir les papiers du véhicule. Mais, comme tant d'autres dans ce pays (voir encadré), ajoute-t-elle en réajustant ses lunettes de soleil pour masquer son chagrin, ni Freddy ni celui qui l'accompagnait ne sont revenus chez eux ce jour-là. »

Celia a cherché son fils, seule, pendant cinq ans. « Je ne savais pas que des collectifs existaient. Un jour, à la fin de l'été 2016, j'apprends que des fosses remplies de corps ont été repérées près de chez moi, dans les collines. J'ai cru devenir folle, moi qui cherchais mon Freddy partout depuis si longtemps alors qu'il était peut-être là, à quelques pas de ma maison! »

Soleil brûlant | À cette époque, cette petite femme plutôt robuste tenait un petit stand de vente de nourriture : elle s'effondra au milieu de la vaisselle. « Un homme m'a aidée à me relever. J'ai retiré mon tablier et, malgré la nuit qui commençait à tomber, je suis partie en direction des collines, se souvient-elle. Arrivée à l'entrée du site, on m'a demandé : "Où allez-vous?". J'ai répondu que je venais chercher mon fils. »

Depuis, la Mexicaine passe chacune de ses journées au milieu des charniers clandestins de Santa Fe aux côtés de la police scientifique. Son travail? Vérifier que la terre, les gravats et le sable retournés par les ouvriers – payés par le collectif grâce à la vente de nourriture et de vêtements et à l'organisation de lotos – ne contiennent pas des restes humains. Quand cela arrive, la maman de Freddy et les autres dames de Solecito se relayant sous un soleil brûlant, stoppent les fouilles, prennent des photos et avertissent la directrice de leur



Célia recherche son fils Freddy, disparu le 18 juillet 2011, à l'âge de 33 ans.

association. Depuis le début des travaux, en août 2016, cela s'est produit souvent. Très souvent.

287 crânes humains | Les fosses de Santa Fe sont à ce jour les plus vastes retrouvées au Mexique. Depuis le début des fouilles, le collectif a mis à jour 149 fosses contenant 287 crânes humains et des milliers de fragments d'os, la plupart du temps retrouvés emballés dans des sacs-poubelle. «La plus grande des tombes, explique Lucía de los Ángeles Díaz Genao, fondatrice et directrice de Solecito, nous l'avons baptisée "la piscine" tant elle était profonde.» Trois mètres carrés de superficie pour deux mètres de profondeur. «Une quinzaine de corps gisaient à l'intérieur.»

Enseignante en traduction et interprétation anglaise à Veracruz, Lucy, comme la surnomment les deux cents femmes du collectif, a abandonné son poste suite au kidnapping de son fils par des hommes armés en 2011. «Il avait 29 ans, j'ai tout tenté pour le retrouver... avant de sombrer dans la dépression», raconte-t-elle, assise dans un café de Xalapa. «Chaque personne qui disparaît ici est

d'emblée soupçonnée d'appartenir ou de frayer avec le crime organisé. Je sais très bien que mon fils n'avait rien à voir avec cela. Il avait un travail qui lui plaisait, photographe, et une bonne situation. Dans les fosses, nous avons retrouvé le cadavre d'une gamine de deux ans, va-t-on l'accuser d'appartenir à un cartel?»

Avec une poignée d'autres femmes, Lucía fonde Solecito en 2014. «Le nom s'inspire de la photo, un petit soleil, que j'utilisais dans le premier groupe WhatsApp de proches de disparus. Nous étions toutes dans le noir total, il nous fallait de la lumière.» Et puis, tout bascule le 10 mai 2016. Une grande manifestation a lieu dans le port de Veracruz pour demander, une fois encore, que les autorités fassent leur travail. «Les rues étaient bondées, raconte la directrice. Nous étions assises à la terrasse du café de la Merced, en plein centre de la ville, où nous faisons signer des pétitions et distribuons des tracts. Soudain, sans que personne n'ait pu apercevoir leur visage, deux hommes se sont approchés, ont déposé une quinzaine de feuilles de papier et ont disparu dans la foule.»

Creuser avec ses mains | Lucía comprend vite qu'il s'agit d'un plan qu'on a photocopié plusieurs fois. Dessinée à la main, la carte montre un chemin conduisant à travers les collines. Au bout de cette route, une série de croix sont tracées avec la mention «corps» à côté.

«Nous étions sous le choc, se souvient la directrice. Pendant plusieurs jours, nous avons cherché sans rien trouver. En plus, les autorités nous mettaient des bâtons dans les roues.» Lucía apprend alors par des voies détournées que la branche locale du Seido, l'organisme judiciaire en charge de la lutte contre le crime organisé, avait quelque temps auparavant trouvé cinq corps dans la même zone... sans donner suite.

Décidées, les militantes de Solecito parviennent à mettre la main sur les coordonnées exactes. «En creusant simplement avec nos mains gantées sur environ trois mètres carrés, témoigne l'une d'elles, nous sommes immédiatement tombées sur une cinquantaine d'os. Il y avait des corps partout! Tous très proches de la surface.»



Un jour de mai 2016, des inconnus remettent ce **plan manuscrit permettant de localiser des fosses communes** à Lucía et aux autres militantes de Solecito.



287 corps ont déjà été retrouvés dans cette zone, grâce aux efforts des militantes de Solecito. Seuls 16 ont été identifiés – par manque d'argent, selon l'État.



Lucía et les autres membres de Solecito n'hésitent pas à creuser elles-mêmes, dans l'espoir de retrouver la trace de leurs proches disparu-e-s.

Formées aux techniques de fouilles par les membres d'un autre collectif du Guerrero – l'État des 43 étudiant·e·s de l'école rurale d'Ayotzinapa enlevé·e·s en 2014 –, ces mères courage achètent des pelles et de longues tiges de métal servant à sonder le sol, et engagent des ouvriers et un archéologue de l'Université de Xalapa. Bien que comptant sur l'aide de son mari, la directrice vend régulièrement ses bijoux, ses vêtements et ses meubles pour maintenir l'association à flot.

Pas d'identification | Résultat ? «C'est certainement l'aspect le plus révoltant de toute cette affaire», répond Lucía. «Seuls 16 des 287 corps que nous avons retrouvés ont été identifiés. Les autorités disent qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour mener plus d'analyses. C'est ignoble.»

Ignoble pour Viviana qui a perdu six

proches d'un coup: «Mon époux (37 ans), mes deux frères (44 et 47 ans), mon neveu (28 ans) et deux de mes cousins (30 ans). Ils se rendaient tous à une fête, leur voiture a disparu.» Pour Margarita, dont le fils de 32 ans s'est volatilisé après avoir accompagné son propre fils à l'école. Pour Marilou, pour Lidia... et pour la dizaine de femmes rencontrées durant ce reportage.

«Quand une *señora* d'un quartier pauvre va voir le juge, il la renvoie sans ménagement», explique Lucía. «Quand la même dame annonce qu'elle fait partie de Solecito, on lui apporte une chaise et un verre d'eau. Grâce aux liens très forts qui nous unissent et à nos actions, nous avons pu mettre la pression sur les autorités. Elles nous craignent, car nous avons gagné une certaine notoriété. Vu l'état de déliquescence des institutions de notre pays, voir trembler les autorités est déjà une victoire.» |

Pourquoi tant de disparitions ?

La réponse officielle, qui tourne en boucle sur les écrans, à la radio et dans les journaux mexicains, se résume en cinq lettres : n-a-r-c-o. Pourtant, selon plusieurs enquêtes refusant de relayer le discours officiel, le crime organisé ne serait pas le seul responsable.

Aurolé au Mexique de plusieurs prix pour son livre sur «la disparition forcée comme stratégie de terreur» (*Ni vivants ni morts*, Métaillié, 2017), Federico Mastrogiovanni estime que la violence générée par les cartels, bien réelle mais limitée, est un écran de fumée derrière lequel le véritable responsable – l'État – se cache pour garder la population sous son contrôle et accaparer les énormes richesses naturelles du pays, qu'il se partage avec les multinationales.

Dans son bureau de l'Université Ibero de Mexico, le journaliste italien, qui habite la capitale depuis une dizaine d'années, cite l'exemple du Guerrero. «Là-bas, on parle seulement des cartels et jamais des gigantesques complexes miniers ouverts dans les zones désertées par la population. Il est curieux de voir avec quelle facilité la compagnie canadienne Torex Gold a investi des sommes astronomiques dans cet État pourtant ultraviolent.»

À Veracruz, également riche en minerais, le chef de la police de l'État s'est retrouvé en prison suite à un changement de gouvernement. Selon le procureur actuellement en charge de l'affaire, ce commandant était à la tête d'un escadron de la mort responsable de la disparition de centaines de personnes (quinze cas ont été pour le moment établis). C'est la première fois que l'existence d'un groupe paramilitaire agissant au sein d'une structure corrompue de l'État et appliquant une politique systématique de disparitions forcées est prouvée au Mexique. De quoi confirmer les conclusions de Federico Mastrogiovanni ? CeR

Pire que les dictatures du Cône Sud

Aucun chiffre exact n'existe concernant les disparitions au Mexique. Méfiant·e·s vis-à-vis de la police et des soldats, à l'origine de nombreux enlèvements, et craignant des représailles de la part des groupes criminels, les proches des victimes se taisent. «Pour six personnes qui disparaissent, seule une plainte est déposée», estiment les responsables du Mouvement pour nos disparus au Mexique, qui regroupe plus de 70 collectifs et organisations de proches de disparu·e·s.

Fin avril, José Miguel Vivanco, directeur de la Division des Amériques pour Human Rights Watch, déclarait : «Le total des personnes disparues au Mexique dépasse largement les cas enregistrés durant les dictatures militaires au Chili (2000 personnes en 17 ans) et en Argentine (10 000 en 7 ans).» Sous Felipe Calderón (2006-2012), à l'origine du lancement de la «guerre contre la drogue», les autorités mexicaines ont répertorié 25 000 cas. Avec Enrique Peña Nieto, qui termine son mandat en juillet, 10 000 autres ont été comptabilisés... officiellement.

Certainement en dessous de la réalité, ces chiffres ne concernent que les Mexicain·e·s : aux 35 000 citoyen·ne·s disparu·e·s au cours des douze dernières années, il faudrait en effet ajouter, selon l'organisation *Movimiento Migrante Mesoamericano*, entre 50 000 et 70 000 ressortissant·e·s du Guatemala, du Honduras, du Salvador et du Nicaragua. Arrêté·e·s par la police et vendu·e·s aux gangs de narcos durant leur traversée du Mexique pour se rendre aux États-Unis, ces migrant·e·s d'Amérique centrale, généralement âgé·e·s de 15 à 29 ans, sont utilisé·e·s pour obliger les familles à verser une rançon. Mais aussi enrôlé·e·s de force par les cartels, réduit·e·s en esclavage, prostitué·e·s ou tué·e·s pour alimenter le trafic d'organes. CeR

Quand l'« honneur » tue

Au Pakistan, plus de 1000 femmes sont tuées chaque année au nom de l'« honneur ». Adoptée en 2016, une nouvelle loi entend mettre fin à l'impunité des agresseurs. Mais il en faudra plus pour enrayer réellement ces pratiques. Par Camille Grandjean-Jornod

Saba, 19 ans, est une miraculée. Son père et son oncle l'ont jetée dans une rivière après lui avoir tiré une balle dans la tête. Sa « faute » ? Être partie avec Qaiser, l'homme qu'elle devait initialement épouser, avant que son oncle n'y mette son veto, car il le jugeait trop pauvre et préférerait marier Saba à son beau-frère. La protagoniste du documentaire *A Girl in the River: The Price of Forgiveness* est une des rares rescapées d'un crime d'honneur. Chaque année, plus de 1000 personnes – dans leur écrasante majorité des femmes – y laissent leur vie au

Pakistan, selon le recensement de la Human Rights Commission of Pakistan (HRCP). Et encore, il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg : une grande partie de ces crimes, qui se déroulent en général dans l'intimité familiale, ne sont pas identifiés comme tels ou pas rapportés. « La fille est enterrée dans une tombe sans inscription et personne ne porte jamais plainte », explique Sharmeen Obaid Chinoy, la réalisatrice d'*A Girl in the River*.

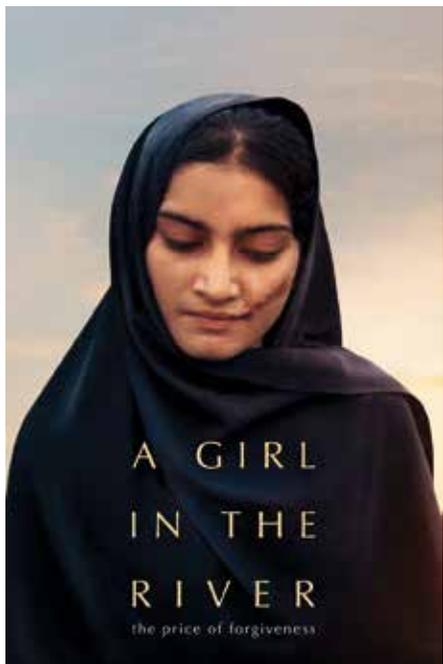
937 meurtres pour « l'honneur » ont encore été recensés en 2017 au Pakistan.

neur, la famille de la victime est en général aussi celle de l'agresseur. La mère pouvait donc pardonner à son mari d'avoir tué leur fille, ou les parents à leur fils d'avoir tué sa sœur.

Cette possibilité n'existe théoriquement plus depuis l'adoption en octobre 2016 d'une loi contre les crimes d'honneur. Un changement législatif avant tout

dû au travail de longue haleine des militant-e-s des droits des femmes. Mais deux événements hautement médiatisés, y compris à l'international, ont également facilité l'adoption finale de la nouvelle loi : la nomination aux Oscars du film *A Girl in the River* et, quelques mois plus tard, le meurtre de la star Qandeel Baloch, aussi surnommée « la Kim Kardashian du Pakistan », par son frère. « L'ancien Premier ministre s'est engagé à changer la loi après avoir vu le film *A Girl in the River*, mais il l'a fait seulement après le meurtre de Qandeel Baloch », explique Zohra Yusuf, de la HRCP.

Failles persistantes | Une histoire comme celle de Saba fait-elle désormais partie du passé au Pakistan ? En 2017, la HRCP a encore recensé 937 meurtres pour « l'honneur » – à peine moins que les années précédentes. Certes, le mécanisme du pardon n'est plus permis pour les crimes d'honneur. Mais encore faut-il que le crime soit dénoncé, et identifié comme motivé par des questions d'« honneur ». D'autres failles perdurent



L'histoire de la jeune Pakistanaise Saba, survivante d'un crime d'honneur, a fait le tour du monde à travers le documentaire *A Girl in the River*.

également: «La mise en œuvre des lois se heurte à des obstacles majeurs au Pakistan. Beaucoup de communautés préfèrent encore se tourner vers les *jirgas* (un système de justice informel rendu par les aînés du village), où les décisions sont rapides», relate Zohra Yusuf.

Raheel Raza, militante des droits des femmes d'origine pakistanaise aujourd'hui établie au Canada, rappelle aussi que décréter une loi ne suffit pas à changer les mentalités: «Vous pouvez invoquer la loi, vous ne pouvez pas empêcher les gens de continuer à pratiquer ce qu'ils considèrent comme une tradition multiséculaire.» Tant elle que Sharmeen Obaid Chinoy attendent déjà les premières condamnations au titre de la nouvelle loi: «Il faut des exemples pour dire "c'est ce qu'il arrive aux gens qui tuent les femmes dans leur famille"», martèle Raheel Reza. Mais toutes deux soulignent également l'importance d'agir simultanément sur plusieurs plans.

Un premier pas essentiel serait l'établissement de refuges, où une femme qui se sent menacée peut trouver un abri, mais aussi un médecin, un psychologue, un appui pour porter plainte, etc. «Au Pakistan, vous naissez dans la maison de votre père et vous mourez dans celle de votre mari, il n'y a pas de troisième endroit, pas de refuge», explique Sharmeen Obaid Chinoy. Quelques exemples pilotes ont été mis sur pied par des militantes, mais ils sont rares et ne couvrent de loin pas l'ensemble du pays.

Les deux militantes misent aussi sur l'éducation, et insistent sur la nécessité d'amener une réflexion sur ces problématiques jusque dans les régions reculées, en adaptant les supports à une population souvent analphabète. «Garçons, hommes, parents: il faut enseigner à toutes et tous le respect pour les femmes, et que la violence n'est pas une solution», résume Raheel Reza. La militante déplore un manque d'implication du gouvernement et des institu-

tions, pour qui les droits des femmes ne semblent pas une priorité. Un constat amer nuancé par des figures comme celles du policier filmé dans *A Girl in the River*, qui soutient Saba dans sa quête de justice. Sharmeen Obaid Chinoy souligne: «Le père et l'oncle de Saba sont

nés et ont grandi non loin de l'endroit où ce policier est né et a grandi, mais il a une manière de penser différente. Cela montre qu'il y a différentes nuances dans la société pakistanaise, y compris des hommes qui soutiennent les droits des femmes.» |

Le pouvoir d'un film

▷ **AMNESTY:** Quel rôle a joué le film *A Girl in the River* dans l'adoption de la loi contre les crimes d'honneur de 2016?

◁ **Sharmeen Obaid Chinoy:** Le Premier ministre a fait une déclaration très importante contre l'impunité après avoir visionné le film début 2016. Parallèlement, il y a eu une prise de conscience à cette période, avec des médias qui ont commencé à rapporter plus fréquemment des cas de crimes d'honneur. Mais il ne faut pas oublier que beaucoup de militants travaillent depuis des décennies sur cette question au Pakistan, le film ne représente qu'une petite contribution à ce mouvement.

▷ **Vous considérez-vous comme une militante?**

◁ Les réalisateurs de documentaire sont, par nature, des militants. La raison pour laquelle nous choisissons nos sujets est qu'ils nous touchent et que nous voulons créer une différence, une prise de conscience, amplifier les voix de celles et ceux qui en ont besoin. Pour *A Girl in the River*, nous savions qu'un projet de loi était bloqué au Parlement, et nous voulions utiliser ce film comme un moyen pour réveiller les consciences, favoriser un changement – et pousser cette loi au Parlement. Aujourd'hui, nous continuons à l'utiliser comme outil de sensibilisation, en organisant des projections dans les villes et les villages – 300 à ce jour.



© Bina Khan

▷ **Un film peut-il changer les choses?**

◁ C'est un outil puissant pour créer de l'empathie, susciter la compassion des gens autour d'un enjeu. Un film est plus personnel que, par exemple, un article de journal: en le regardant, vous apprenez à connaître des personnes confrontées à ce problème, et vous commencez à voir leur réalité, à comprendre leur situation. Dans un pays comme le Pakistan, où le taux d'illettrisme est élevé, un film fait aussi ce que les autres médias ne peuvent pas faire: même si vous n'avez pas été à l'école, vous pouvez le regarder et être touché. CGJ

Couvertures

De l'usage du tchador en Iran

Cru. Cruel. Dans un livre sans concession, à la plume dénonciatrice, Chahdortt Djavann suit le destin de deux fillettes du milieu populaire, belles et pleines d'espoir, dans une société iranienne impitoyable. Le bref roman s'articule autour de trois types de récits. Certaines pages relatent la découverte, dans les rues de la ville sainte de Mashhad, du corps de prostituées assassinées, « sang sans valeur », leur dernière nuit, ou encore le désespoir d'une mère à la recherche d'une fillette disparue. Dans d'autres pages, l'auteure narratrice commente ces faits, statistiques et législation à l'appui. Et enfin, elle fait parler les victimes, révélant leur point de vue. « Bien que ce livre soit une fiction, l'affaire, hélas ! n'est pas de mon invention », déplore la



romancière, née en Iran.
Paolina Hurlimann
Les putes voilées n'iront jamais au paradis !, Chahdortt Djavann, Éditions Grasset, Paris, 2016, 208 p.

Au pays des boko-haremeurs

Souffre-douleur d'une mère colérique, Roger prend la route pour courir après son rêve de devenir footballeur. Jean, son frère, et Simon, un ami de quartier, partent à sa recherche. Un prétexte pour raconter le Cameroun de Douala, la capitale économique, à Garoua, au nord, à la frontière avec le Nigeria. Entre tubes de makossa, bars de quartiers chauds, moyens de transport locaux et expressions de la rue, Max Lobe nous plonge dans le Cameroun d'aujourd'hui. En toile de fond, le président unique (depuis 1982 !), la religion, l'émigration vers l'Europe, la pénétration de Boko Haram dans le nord, et les mesures déployées pour lutter contre le terrorisme. Des éléments imbriqués dans le



quotidien des protagonistes du roman, dont la vie semble s'écouler inexorablement. Le tout narré avec humour et dérision. Nadia Boehlen
Loin de Douala, Max Lobe, Éditions Zoé, 2018, 176 p.

Un tombeau à ciel ouvert

Avec la collaboration d'un ami photographe, le reporter polonais W. L. Tochman nous entraîne à la découverte du vrai visage de Manille, la capitale des Philippines, pays de l'esclavage humain et sexuel. Par Déo Negamiyimana

Des touristes occidentaux en quête d'exotisme, des enfants de la rue, des photographes de presse, ou encore les habitant-e-s d'un cimetière : W. L. Tochman témoigne de ses rencontres dans les bidonvilles de Manille, au cœur du monde sombre et puant du quartier de l'Onyx. Sans eau courante, sans canalisations, les maisons y sont bricolées avec tout ce qui tombe sous la main : fil de fer, tôle, bois de récupération.

Face à cette pauvreté extrême, le pouvoir philippin n'est pas de nature à calmer la situation. Suite aux expulsions forcées dans certains quartiers, des familles entières sont condamnées à vivre dans des cimetières et des enfants à grandir dans des tombes aménagées.

La lecture d'*Eli, Eli* donne des frissons. On a par moments l'impression de plonger dans un pays déconnecté de la sensibilité humaine. L'école philippine est gratuite, mais pas obligatoire. Les enfants ramassent des ordures pour grappiller quelques sous ou pour nourrir leur famille. Certain-e-s passent jusqu'à quatorze heures par jour à amasser des bouteilles de plastique pour moins de deux euros.

Plus de 100 000 enfants vivent dans la rue, luttant pour leur survie. Beaucoup consomment de l'alcool et des drogues. La guerre des gangs fait des ravages, les prisons sont surpeuplées, le sida se propage. Dès l'âge de 10 ans, 10 % de la ville se prostitue, ce qui ravit les touristes, dont la moitié visitent les Philippines

essentiellement pour assouvir leurs appétits sexuels.

Les portraits de Fernando, Adam, Suzette, Joséphine ou Angelina nous plongent dans une capitale de l'horreur humaine. Ici, la police et les politiques sont aux abonnés absents, et un bébé peut être acheté pour 2000 pesos, soit moins de 40 euros. Dans ce pays traditionnellement catholique, « *Eli Eli* » (« mon Dieu, mon Dieu... pourquoi m'as-tu abandonné »), le cri de Jésus mourant sur la croix, vient rappeler aux bonnes volontés qu'il faut d'urgence veiller au chevet du malade philippin. |



Eli, Eli, W. L. Tochman, Éditions Noir sur Blanc, Paris, 2018, 160 p.

Payer pour ne pas les accueillir

Automne 2015, un million de personnes demandent l'asile en Europe, dont 40 000 en Suisse. Dans la riche petite commune argovienne d'Oberwil-Lieli, village de 2300 âmes, dont bon nombre de millionnaires, l'UDC veut montrer l'exemple en refusant d'accueillir les dix requérant·e·s d'asile que le canton lui a attribué·e·s.

Willkommen in der Schweiz revient sur la bataille politique anti-migration couverte par les médias du monde entier. Andreas Glarner, maire du village et responsable des questions de l'asile à l'UDC, propose à sa commune de payer une amende de 290 000 francs afin qu'aucun·e requérant·e d'asile ne mette les pieds sur son territoire. Il joue la carte de la provocation et se fait même rappeler à l'ordre par son propre parti lorsqu'il propose de munir la frontière sud de la Suisse de

barbelés. Dans l'autre camp, la résistance prend le visage d'une étudiante, Johanna Gündel, et d'une politicienne socialiste, Susanne Hochuli. Deux femmes qui s'engagent personnellement auprès des réfugié·e·s. Caméra au poing, Sabine Gisiger suit ces différent·e·s protagonistes durant une année au cœur de la magnifique campagne argovienne.

Avec ce documentaire poignant, la cinéaste zurichoise oppose deux visions de la Suisse. Une première, conservatrice, qui s'illustre par la peur de l'islamisation et celle de voir les richesses helvétiques pillées. Et une seconde qui s'interroge sur sa responsabilité face à la détresse du monde. Le film questionne la tradition humanitaire helvétique en sélectionnant diverses archives, comme celles relatant la fermeture des frontières helvétiques aux Juives et Juifs fuyant le

nazisme en 1942 ou les baraques précaires hébergeant des saisonniers et saisonnières dans les années 1960.

Willkommen in der Schweiz va plus loin en posant une question fondamentale : la Suisse a-t-elle les moyens de se protéger de tous les maux du monde ? L'argent peut-il tout acheter, notamment le droit de ne pas porter secours ? Ce documentaire est essentiel pour comprendre les enjeux actuels de la migration dans notre pays. |

Julie Jeannet



Willkommen in der Schweiz, Sabine Gisiger, 2017, 1h21.

Refuser Tsahal

Leur nom est Margarida, Isham, Hilla ou Taïr. Réservistes, opposé·e·s au gouvernement, réformé·e·s ou encore pacifistes, ces hommes et ces femmes ont un point commun : avoir refusé de prendre les armes et d'effectuer tout ou partie du service militaire obligatoire en Israël. Pendant huit ans, Martin Barzilai s'est intéressé de près à ces « Refuzniks ». Entre 2008 et 2016, le photojournaliste a recueilli le témoignage de 47 d'entre eux. À travers ces portraits et ces récits, l'auteur donne à voir la diversité de leurs profils et les raisons – économiques, politiques ou morales – de leur opposition. Certain·e·s ont mis du temps à se forger leur opinion antimilitariste ; d'autres ont vu le refus comme une évidence. La plupart ont rencontré des Palestinien·ne·s

avec qui des liens se sont tissés, ce qui leur a permis de « réhumaniser » le conflit.

Mais cette opposition a un coût. Dans une société où le passage par l'armée fait partie intégrante de l'identité de chaque citoyen·ne et où le numéro d'identification militaire prime sur celui de la carte d'identité, l'insoumission implique bien souvent l'exclusion sociale et la stigmatisation. Ne pas faire l'armée signifie ne pas être considéré·e comme un·e Israélien·ne à part entière.

Ces récits nous permettent de mieux comprendre l'impact de la culture militariste sur une société israélienne qui cultive la peur et l'idée qu'il n'existe pas d'alternative au conflit. À l'inverse, les Refuzniks replacent l'humain et la

richesse de la diversité au cœur de leurs considérations. Cette diversité se retrouve également dans les clichés qui illustrent chaque texte. Ces portraits permettent de mettre des visages sur les noms de ces personnes courageuses et de créer une véritable proximité avec le lecteur. |

Candice Georges



Refuzniks: dire non à l'armée en Israël, Martin Barzilai, Éditions Libertalia, 2017, 196 p.

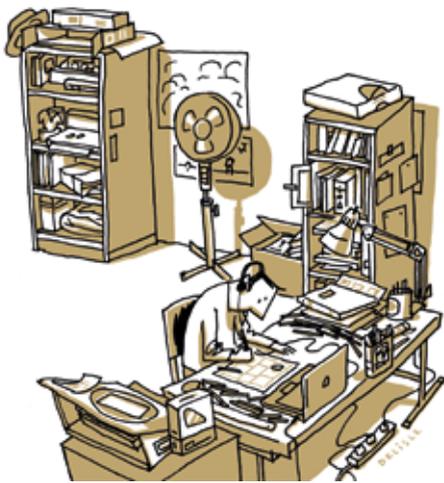


© Cécile Giovannini

Guy Delisle, l'anthropologue de la BD

Le dessinateur québécois s'est imposé comme la figure de la BD reportage. Ses pérégrinations aux quatre coins du globe ont inspiré plusieurs albums. De Jérusalem à Pyongyang, en passant par Rangoun et Shenzhen, il croque avec humour le quotidien sous la dictature ou l'occupation. Rencontre avec un artiste obsédé par la liberté. *Propos recueillis par Julie Jeannet*

© Guy Delisle



De passage à Genève comme invité d'honneur du Festival du film et forum international des droits humains (FIFDH), le bédéiste **Guy Delisle** nous parle de ses sources d'inspiration.

▷ **AMNESTY**: Dans votre dernier album, *S'enfuir*, vous racontez les 111 jours de captivité de Christophe André, un employé de l'organisation Médecins Sans Frontières (MSF) kidnappé en Tchétchénie, avec, comme seul décor, une chambre, un matelas, un radiateur et une paire de menottes. Pourquoi avoir choisi le thème de la prise d'otage ?

◁ **Guy Delisle**: J'ai toujours été fasciné par les histoires de kidnapping. J'avais lu un article qui retraçait le parcours de Christophe André. J'ai trouvé extraordinaire que cet homme ait réussi à s'échapper par lui-même. Un jour, lors d'un

repas, je me suis retrouvé par hasard à côté de lui. Il m'a raconté en détail son séjour en Tchétchénie. J'étais complètement fasciné et je me suis dit que son histoire pourrait être adaptée en BD. Je voulais montrer comment on réussit à tenir psychologiquement dans une situation comme la sienne.

▷ **Le thème de la liberté et de l'enfermement est omniprésent dans votre travail. Dans *Chroniques birmanes*, vous parlez d'Aung San Suu Kyi qui est assignée à résidence, dans *Chroniques de Jérusalem*, vous expliquez que les Palestiniens ne peuvent pas se déplacer librement...**

◁ Le pire qui pourrait m'arriver serait d'être privé de ma liberté. Lorsque l'on parle de droits fondamentaux, tout commence avec la liberté. Si on ne l'a pas, rien ne peut suivre. Je ne cherche pas à parler absolument des droits humains, mais lorsqu'on va en Corée du Nord ou à Jérusalem, si on ne parle pas de l'aspect politique, on rate quand même une grosse partie de ce que vivent les gens.

▷ **Vous racontez des drames, sans vous prendre trop au sérieux, et jouez avec le décalage culturel. Votre approche est presque anthropologique ?**

◁ Oui. L'anthropologie me fascine et mon travail ressemble plus à ça qu'à un travail de journaliste. Je passe une année dans un endroit et je ramasse de petites observations que je mets ensemble. Il y a des détails que je trouve très exo-

tiques et qui me permettent de raconter le monde. Je parle de ma famille ou de problèmes de voiture. J'ai appris que les Juifs viennent faire réparer leur voiture dans des quartiers arabes parce que c'est moins cher, et qu'ils mettent des vitres en plastique parce que lorsqu'ils rentrent chez eux, dans des colonies, on leur lance des cailloux. Avec le plastique, ça ne se casse pas en mille morceaux. J'aime ce genre d'anecdotes.

▷ **C'est peut-être ces petits détails qui rendent vos albums accessibles et touchent le public...**

◁ Peut-être. Quand je regarde un documentaire, j'aime apprendre des choses en m'amusant, j'essaie donc de faire des livres comme ça. La bande dessinée a une grande force pédagogique. En deux, trois pages, avec un dessin ou un graphique, on peut expliquer l'esplanade des mosquées, la situation de la vieille ville, le mur... C'est une perspective qui me plaît.

▷ **Quelle sera votre prochaine destination ?**

◁ J'aimerais aller au Japon. La culture japonaise rayonne beaucoup grâce aux mangas. Mes enfants ont lu les séries *Naruto*, *One Piece* et *Dragon Ball* et rêvent d'y aller. Cela montre bien l'importance qu'a la bande dessinée en termes de « soft power ». Les Japonais n'ont pas à faire beaucoup d'efforts diplomatiques, ils n'ont qu'à balancer leurs mangas dans le monde entier pour faire connaître leur culture. |



LUCIO

Ma mère vient d'un autre temps. D'un autre monde. Un monde qu'elle a quitté lorsqu'elle était encore enfant. Tessin, petite vallée du Nord. En face de son village, incroyablement proche, le Simano, haute pointe triangulaire, qui descend à pic dans la vallée. Ma mère, presque la dernière d'une famille de neuf enfants, sans compter ceux morts en couches. Après elle, il n'y a eu qu'Enrico, Cico, frère cadet, espiègle et adoré.

De ce monde, elle m'a conté la dureté. Les allers-retours vers les mayens sous le soleil brûlant de l'été, pour amener l'écuelle de nourriture au père. La peur des vipères le long des murs de pierre. La saucisse qu'il fallait se partager à quatre, les travaux des champs, les foins, les railleries des élèves qui, déjà, étaient sortis de ce temps-là, du temps de la paysannerie de montagne, des vallées reculées, de l'agriculture sans subventions. Les railleries des enfants de commerçants, de maîtres d'école, de fonctionnaires. De ceux à qui l'on avait enseigné qu'ils valaient mieux que ma mère.

De ce monde-là, elle m'a conté les joies, aussi. Les rires et les jeux simples. « On avait rien, mais on savait s'amuser. » Les fêtes, avec le bal sur la place de l'école, le premier août sur la colline au-dessus du village. Le son des grillons, qu'on entend plus nettement dans l'obscurité, et le grand feu qui crépite dans la chaleur des

nuits d'été. Les lapins qu'on tuait pour la polenta du dimanche, les œufs que l'on cherchait chauds dans le poulailler.

De ce monde, il ne restait plus rien lorsque je l'ai connu enfant. Plus rien ou presque. Demeurait encore la maison familiale, rose et décrépie, avec son toit d'ardoises qui prenait l'eau partout, son balcon en bois brinquebalant, où j'avais interdiction de me rendre, mais où j'étais tout le temps fourrée. Pas de chauffage, pas d'eau chaude, on se lavait avec de l'eau bouillie sur la cuisinière à gaz, dans des bassines de fer ou de plastique. Cheminée en ciment, rudimentaire, plantée à même le sol dans la cuisine. Pièces qui sentaient l'humidité, même pendant les chaleurs arides de l'été tessinois.

Demeuraient aussi quelques vieilles qui, de leurs manières, tablier, pieds nus dans les *zoccoli*, récipient et couteau à la main, toujours en route vers les champs ou les potagers, en témoignaient encore. Ou cette autre qui, si vieille et sans ses dents, dans sa robe noire, heureuse et souriante, profitait d'un sursis que la mort semblait lui avoir accordé pour l'éternité. « Mange tes patates, me disait ma mère, regarde Gentile, qui a mangé des patates toute sa vie, elle aura bientôt cent ans. » Et moi qui insistais pour passer voir Gentile, qui aurait bientôt cent ans, et qui pour cette simple

raison (j'ai toujours voulu vivre longtemps), et aussi parce qu'on la nommait « gentille », me fascinait.

À ce monde, ma mère a payé son tribut. Pas d'études, surtout pas pour les filles qu'on destinait au mariage ou au travail dans les villes prospères de Suisse. Genève, Zurich, éventuellement celles de l'arc jurassien, où l'industrie horlogère embauchait de petites mains. « J'aimais l'école, mais je n'ai pas pu étudier, même pas l'école secondaire, c'était à Bellinzone, et nous les filles on y allait pas. » Alors, comme pour ses sœurs aînées, après l'école primaire ce sera l'internat en Suisse allemande, le travail, Genève pour ma mère. Puis le mariage. Un point c'est tout.

Les tantes qui ont trouvé à se marier au Tessin ont acheté (ou plutôt leur mari) les mayens qui appartenaient à la famille. Leur vie est désormais à Chiasso, Lugano. Elles retournent au village suivant l'emploi du temps de leurs enfants. Sur les terrains qu'elles (enfin, leurs maris) ont acquis, elles font tout pousser. Et dans leur cuisine, leur royaume, elles épluchent, coupent, transforment en compotes, confitures, soupes ou pesto tout ce qui sort de leurs jardins. Rien ne doit se perdre.

Leurs maris rénovent ou font rénover les mayens. Leurs enfants – mes cousins et cousines – se préparent à des métiers réputés sûrs et stables. Banque, assurance, douane, enseignement. Déjà ils exhibent leur première voiture, dont mes tantes et ma mère vantent avec fierté la marque et le prix. Déjà mes tantes et ma mère comparent leurs mayens fraîchement rénovés à ceux de leurs voisins. Dans leur dialecte, elles chuchotent ce qu'ils sont et qu'elles résument à leur profession : journaliste à la Télévision, professeur au Collège de Bellinzone. Et, incroyables, avec toujours ce sentiment que ces gens valent mieux qu'elles, réalisent qu'elles vivent désormais comme eux.

Et moi j'écoute, je m'imprègne de cet italien que ma mère ne m'a jamais parlé parce qu'il était imprégné de patois, parce que ce n'était pas l'italien de ceux qui ont étudié, l'italien des gens bien. J'écoute ma mère parler sa vraie langue, sa langue à elle. Je la sens goûter au bonheur de se retrouver avec ses sœurs le temps des vacances, dans ce monde qu'elle a quitté enfant. Et je comprends sa langue. Et si je ne suis pas sûre de comprendre, je demande. « Set at qi, c'est assieds-toi là ? ». Et ma mère qui me répond oui, mais que ce n'est pas cet italien qu'il faut apprendre. Et ma mère qui est quand même heureuse de voir que j'apprends sa langue sans qu'elle me l'ait demandé. Et ma mère qui est fière de montrer à ses sœurs comme j'apprends vite sa langue sans qu'elle me l'ait jamais enseignée ou parlée. Et mes tantes qui me sourient et disent « che brava ragazza che sei » (en bon italien). Et moi qui suis heureuse.

Même si je n'en ai pas connu l'âpreté, de ce monde je conserve, tapie au fond de moi, la blessure infligée à ma mère par les railleries de ceux qui, croyait-elle, valaient mieux qu'elle. J'ai hérité de cette blessure muée en empreinte comme on hérite d'une ressem-

blance physique. Elle est le terreau d'une vulnérabilité qui, malgré moi, s'exprime parfois encore. Sentiment viscéral d'infériorité, incontrôlable, éveillé par quelque élément déclencheur, parfois insignifiant. Et la raison d'un dédain pour ceux qui se placent au-dessus d'autrui du simple fait qu'ils possèdent.

Avec leurs premiers emplois sûrs et stables, mes cousins du Tessin se préparent à devenir ceux qui possèdent. Villas, voitures, loisirs, résidences secondaires, voyages Kuoni, Bahamas, Îles Canaries, croisières en Méditerranée. En attendant, lorsque je viens en vacances depuis l'autre côté de la Suisse, je goûte encore en eux ce qui reste du monde de ma mère-enfant. Mon cousin préféré : l'aîné de tous. Lucio. Celui qui retape lui-même son mayen, coupe son bois, trace à la corde les carrés de son jardin et m'implique dans ses travaux. Lucio qui, avec moi, coccinelle bleue déglinguée, fenêtres ouvertes, fenêtres grandes ouvertes, chaleur et bruissements de l'été dans les champs, sensation de la vie qui s'ouvre devant moi, dévale les routes si étroites et sinueuses des mayens tessinois.

Lausanne, août 2016

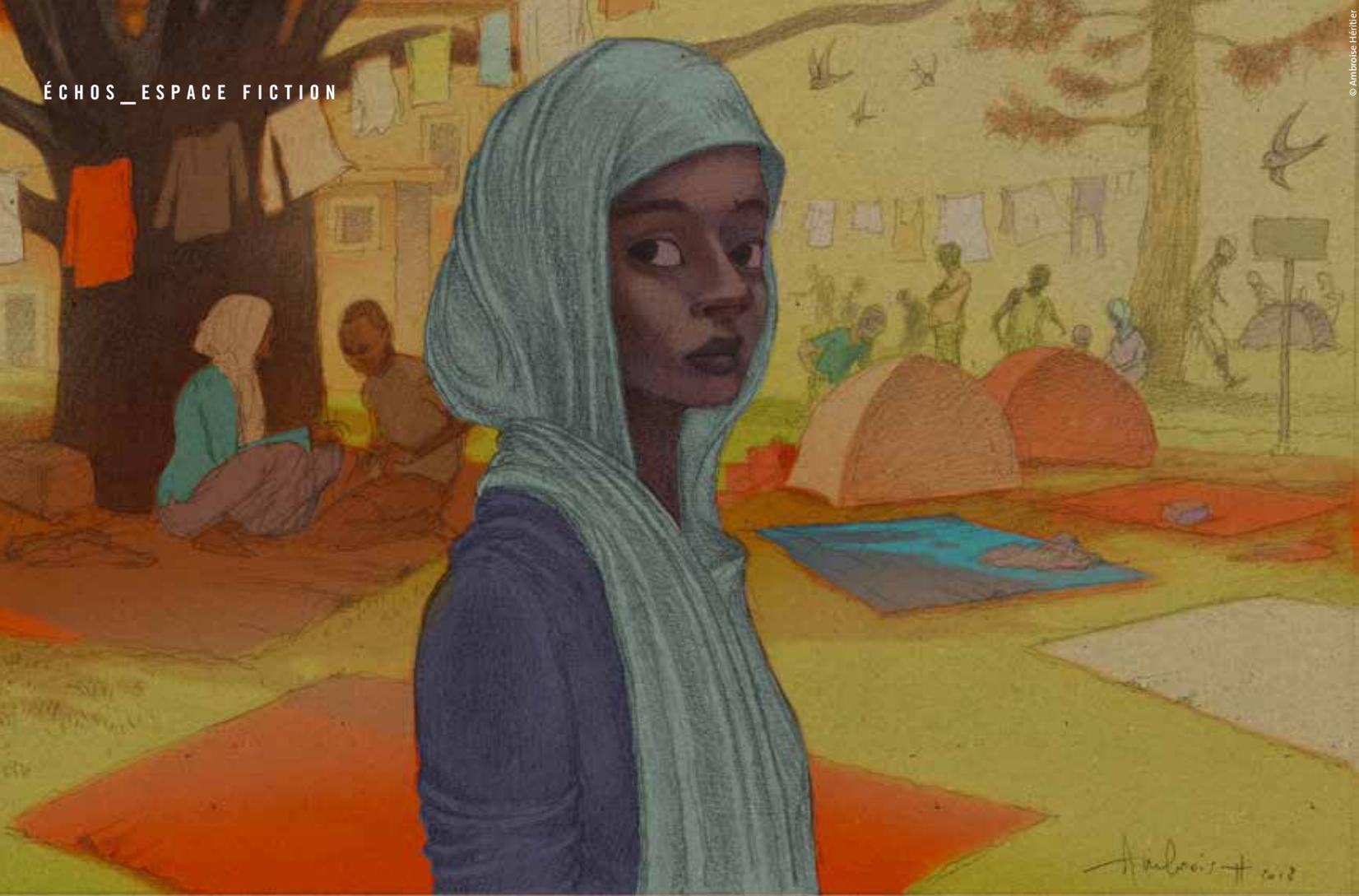
J'enseigne dans le cadre d'un cursus dirigé par un professeur tessinois. J'entends encore ma mère me dire : « Ah oui, je le connais, des gens bien, sa famille, c'était déjà tous des professeurs à l'époque ; ils viennent d'Acquarossa. » Acquarossa. Exactement là où le Simano s'arrête dans la vallée.

Il est question de la visée universelle des valeurs issues des Lumières européennes, de la perspective des États et milieux qui la récusent parce qu'ils l'assimilent à une posture coloniale. Des critiques légitimes aux gouvernements occidentaux qui, souvent, piétinent cet héritage. Il est question de diversité culturelle, notion prétexte à relativiser les valeurs héritées des Lumières. Et motif pour faire perdurer des pratiques de domination de la femme, en particulier, sous mille formes.

Viennent les questions. Elles dévient sur le port de la burka en nos contrées. Le professeur pose beaucoup de questions. Son cursus est intitulé « Communication interculturelle ». Mais, à ses yeux, le port de ce vêtement est symbole d'une culture, d'une identité avec laquelle on ne saurait interagir. Symbole d'obscurantisme, de l'asservissement des femmes, il faut l'interdire. Comme l'a fait son canton.

Argumenter. Interdire de montrer publiquement son appartenance religieuse est une atteinte à la liberté d'expression et de religion. Les lois qui interdisent l'expression d'une identité religieuse sont basées sur des stéréotypes négatifs et discriminatoires. Leur application stigmatise les personnes concernées. Remarques dubitatives du professeur. Argumenter ; terminer le cours.

Certains élèves viennent vers moi, soulèvent encore quelques points en aparté. Puis c'est au tour du professeur. La question des 600 réfugiés qui campent à Côme, près de la frontière avec



le Tessin, est à la une de l'actualité nationale. Hormis quelques personnalités favorables à leur cause, le Tessin est aux abois. Une grande partie des médias et de la classe politique relaie le spectre de l'invasion brandi par le canton du sud des Alpes. Quant aux réfugiés, l'entrée de la Suisse leur est refusée de façon opaque. Des enfants – le langage administratif parle de mineurs non accompagnés – sont renvoyés alors qu'ils cherchent à rejoindre des membres de leur famille qui vivent en Suisse.

« Trop, c'est trop », me dit le professeur. « Il faut qu'ils se rendent compte, à Berne. » Je ne suis pas sûre de comprendre. « Ils arrivent tous les jours ! Si on ne fait pas quelque chose, on va être débordés. » Éberluée, je renvoie le professeur aux chiffres de l'asile, en baisse malgré les crises et les guerres qui secouent le monde.

Des images de mes récentes vacances au Tessin défilent dans ma tête. Chemins de pierre, maisons aux toits d'ardoises et aux couleurs d'antan, ce rose vieilli, surtout, que j'aime tant voir parce qu'il me rappelle la maison de ma mère. Rivières, sentiers, églises et chapelles, dont on a conservé le pittoresque. Propreté, courtoisie, dose d'italianité assortie de la retenue qu'il faut pour les Suisses du Nord. À la piscine de Locarno, on vend même du champagne, comme dans les bains à Zurich. De réfugiés ? Je n'en ai pas vu un seul.

L'Europe a négocié avec les pays des rives sud de la Méditerranée, Turquie, Libye, Maroc, Algérie. En échange de quelques millions (la Suisse a versé sa part), de bateaux et de logistique, ces pays joueront les gardes-chiourmes. Il s'agit de retenir les migrants (on s'en fiche bien de savoir s'il y a des réfugiés dans le lot et ce qu'ils deviendront dans ces pays) pourvu qu'ils n'entrent plus en Europe. Ni par la mer, ni par les routes.

Quelques dirigeants européens, dont le jeune président français, ni de gauche ni de droite, mais plutôt quand même de droite, ont crié au scandale lorsqu'une grande chaîne de télévision américaine a dévoilé les images de migrants réduits en esclavage en Libye. Sur ces images, vente aux enchères d'hommes africains, à la criée, comme dans les pires représentations picturales de l'esclavage.

Personne n'a songé à revoir les politiques.

La Confédération a publié les statistiques de l'asile pour l'année écoulée. En 2017, 18088 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 9119 de moins qu'en 2016 (- 33,5 % !). Le chiffre le plus bas enregistré depuis 2010, disent les documents.

Voilà qui aura de quoi rassurer le professeur qui fait partie des gens bien dans le monde de ma mère. Et peut-être mon cousin Lucio. |

Nadia Boehlen

« JE ME SUIS REVU ENFANT »

À 11 ANS, PETAR MITROVIC FUIT ZAGREB EN GUERRE. UN EXIL QUI FERA NAÎTRE CHEZ LE JEUNE HOMME RÉFUGIÉ EN SUISSE UNE FAROUCHE VOLONTÉ DE S'ENGAGER CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

Enfant, Petar Mitrovic, traité de « Yougo », est enfermé dans une poubelle par ses camarades à la récréation. Il s'y fait son premier ami en Suisse, un Togolais, compagnon d'infortune. Le racisme, « ces étiquettes stupides qui nous forcent, parce qu'on est différent, à prouver qu'on est meilleur », le trentenaire l'a vécu dans sa chair.

DES PHOTOS CONTRE LE RACISME

Devenu adulte, il veut agir. Passionné de photo, il décide d'allier « des gueules fortes avec des mots forts » : immortaliser des visages les plus divers possibles – 400 à ce jour – avec un mot, un seul, conçu pour interpeller. Comme ce « frère » inscrit sur les fronts d'un rabbin, d'un imam et d'un prêtre rencontrés en Israël-Palestine. Ou le numéro de prisonnière de cette résistante rescapée d'un camp de concentration, qui le connaissait encore par cœur et en allemand 70 ans après.

Parti d'une révolte contre le racisme, son projet « One Word » s'élargit peu à peu à toutes les formes de discrimination, à mesure qu'il découvre leur étendue : apparence, genre, etc. Avec cette ode aux différences, le photographe amateur espère contribuer à une meilleure entente entre êtres humains. « Les différences sont trop souvent à l'origine des guerres – toi et moi, on n'est pas pareil, alors on se bat. »

« JE VIENS D'UN PAYS QUI N'EXISTE PLUS »

Du vécu, pour Petar Mitrovic. En 1991, il a 11 ans. Du jour au lendemain, sa vie bascule. Les membres de sa famille, né-e-s à Zagreb mais considéré-e-s comme des Serbes de Bosnie, doivent fuir. « Plusieurs personnes du

quartier se sont fait tuer, entre autres par mon prof d'école. » Ce retournement d'une figure « qui inspirait respect et autorité » sera la source d'une méfiance durable, lui laissant le sentiment que tout peut changer d'un coup du tout au tout.

En Suisse, commence une période difficile pour le petit garçon. Après un an et demi à Zurich, la famille est envoyée en Suisse romande. « Il fallait tout recommencer à zéro, apprendre à nouveau une autre langue, et ce dans un centre pour requérants d'asile isolé de tout, au fond d'une forêt. On s'y sentait vraiment à l'écart de la société », se souvient-il.

En 2004, il obtient le passeport à croix blanche et, avec, la liberté de voyager. « Avec mon passeport yougoslave, impossible de sortir de Suisse. Mais choisir un État – Croatie, Serbie ou Bosnie –, c'était accepter le découpage du pays, la guerre et les massacres », explique-t-il.

« LES DIFFÉRENCES SONT TROP SOUVENT À L'ORIGINE DES GUERRES. »

AGIR POUR LES RÉFUGIÉ-E-S

Devant les images de réfugié-e-s traversant les Balkans en 2015, il reconnaît l'enfant qu'il a été. Lorsque son mur Facebook se remplit de propos mensongers et haineux à leur égard, il décide d'aller voir par lui-même « et d'en profiter pour amener des choses utiles ». Son appel sur le réseau social se révèle viral : plus de 700 partages en une nuit. Quatre mois plus tard, c'est donc avec quatre camions remplis de dons, Fr. 30000.–, un appareil photo et une petite



© Petar Mitrovic

Petar Mitrovic se prête à son propre jeu : se faire photographier avec un mot sur le front, « celui qu'on aimerait crier si le monde entier nous écoutait trois secondes ».

équipe de bénévoles, qu'il retourne, pour la première fois, dans son pays d'origine.

Une expérience courte, mais marquante : « Pour beaucoup, ce ne sont que des réfugiés, rien d'autre. Moi, j'ai rencontré des gens de plein de pays, avec chacun son identité, son histoire : un médecin syrien, un photographe kurde, une retraitée iranienne... » Il en revient avec l'envie de redonner un visage et une histoire aux personnes en fuite. Un désir qui débouche sur sa collaboration photographique avec Amnesty pour le projet « Porteuses d'espoir, nos histoires ». Aux Suisses-ses et aux réfugié-e-s d'aujourd'hui, l'ancien réfugié devenu suisse aimerait dire d'« avoir moins peur les uns des autres, de faire le pas pour se connaître, sans vouloir changer l'autre ». |

Camille Grandjean-Jornod

**LES DROITS HUMAINS
SONT NOTRE FORCE**



**Ils garantissent notre liberté et notre sécurité
NON à l'initiative anti-droits humains**